

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 50, 3 mois Fr. 13 — 6 mois Fr. 25 —, 1 an Fr. 50 —
LE NUMERO: 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Derniers échos de la manifestation des locataires à Berne

La manifestation des locataires, qui étaient cinq mille à protester contre la suppression du contrôle des loyers devant le Palais fédéral, s'est déroulée dans l'ordre le plus absolu. Les contestataires de tous ordres avaient pourtant mobilisé leurs troupes afin de profiter du rassemblement pour distribuer des tracts et brandir quelques pancartes. Mais chacun demeura impassible. C'est bien la preuve que l'indifférence est l'arme la plus efficace à opposer à ce genre de profiteurs!

A l'applaudimètre, notre camarade Amélie Christinat s'est imposée sans contestation aucune. Puisqu'en Suisse les femmes n'ont pas le droit de signer une initiative fédérale, ni de

voter sur les problèmes nationaux, même si ceux-ci ont une extrême importance pour elles, cet accueil sympathique et enthousiaste est un signe des temps. C'est l'affirmation d'une prise de position de plus en plus généralisée du peuple en faveur du suffrage féminin à tous les échelons.

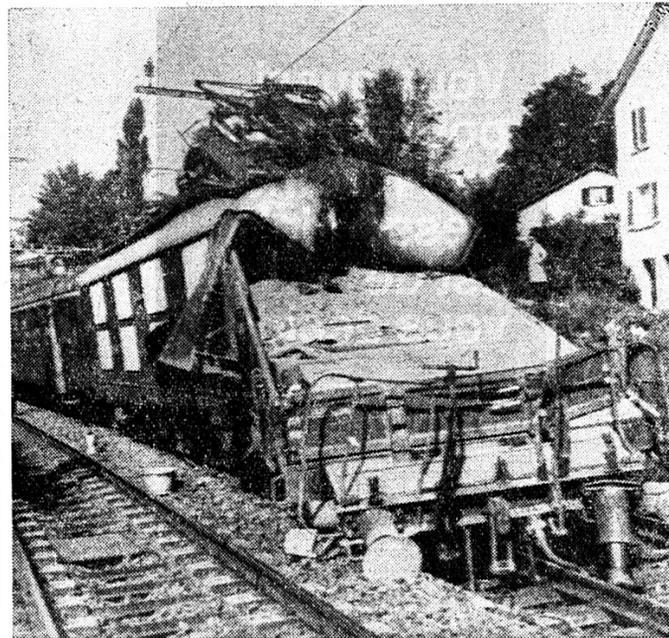
« Deux absents: le Parti socialiste et l'USS », titre la « Feuille d'Avis de Lausanne ». Son reporter doit avoir confondu avec les radicaux. Pour notre compte, nous en avons rencontré des centaines de ces socialistes qui nous étaient connus, et il y avait tous ceux qui nous étaient inconnus. Trois des orateurs appartenaient en

plus à notre parti. Non, vraiment, les socialistes n'étaient nullement absents de la manifestation.

Le chroniqueur de la « Feuille d'Avis de Lausanne », qui n'a pas vu de socialistes à la manifestation, ne pourra pas nier la présence de ceux-ci au Conseil national, ni le rôle déterminant qu'ils ont joué.

Le fait de laisser au Mouvement populaire des familles, qui est à la base du lancement de l'initiative, l'honneur de présider la manifestation est un acte de justice. Tous les mouvements qui l'ont appuyé en étaient conscients. La défense des locataires est l'affaire des locataires; notre rôle consiste à les aider et non à les supplanter.

Emotion choc pour nos parlementaires



Le train spécial qui transportait, jeudi après midi, les membres de l'Assemblée fédérale au Comptoir de Lausanne a percuté un wagon plat et une draine, vers 13 h. 30, à la gare de Thoirishaus-Village, sur la ligne Berne-Fribourg. Il y a eu trois blessés.

Le train avait quitté Berne à 13 h. 23. Au cours de la collision, le wagon plat qui était attelé à une draine s'est imbriqué dans la locomotive. Celle-ci s'est soulevée sous la violence du choc. Le mécanicien de la locomotive a été grièvement blessé. Il n'a pu être dégagé qu'avec l'aide d'un chalumeau. Le conseiller national Wenger, qui est médecin, lui a donné les premiers soins. Puis une ambulance le transporta à l'hôpital.

Un groupe de treize ouvriers étaient occupés à des travaux sur les voies à l'entrée de Thoirishaus-Village. Par chance, personne ne se trouvait sur la draine au moment du choc. Les ouvriers ont pu se mettre à l'abri à temps, sauf l'un d'eux qui travaillait dans une tranchée et qui a subi de légères blessures.

Les voitures du train spécial ont été attelées à une autre locomotive et ramenées à Berne. Les parlementaires ont pu ensuite reprendre le chemin de Lausanne via Chiètres. A Thoirishaus, la ligne est coupée sur les deux voies. Tous les trains de Berne à destination de la Suisse romande sont détournés par Chiètres et Payerne. Les travaux de déblaiement sont en cours.

Le président du Conseil national, M. Aebischer, a subi une légère commotion au cours du choc.

Le chemin de freinage s'étend sur plusieurs centaines de mètres, ce qui montre que le mécanicien de la locomotive s'est rendu compte du danger. Des débris jonchent les deux côtés de la voie sur une distance de 150 m.

AU CONSEIL NATIONAL: La géographie d'un vote!

C'est mercredi matin, à l'issue d'un débat d'entrée en matière qui a duré un jour, qu'est intervenu le premier vote important, nous pouvons même affirmer déterminant, à propos de la limitation du droit de résiliation des baux à loyer.

Il faut rappeler que le Conseil des Etats avait considérablement diminué, par ses décisions, les effets escomptés par le Conseil fédéral au moment où il déposait ses propositions. La majorité de la commission du Conseil national emboîtait le pas des sénateurs et voulait au secours des bailleurs, considérant le droit civil comme une matière perdant tout caractère collectif et donc utile à la seule défense des privilèges du secteur privé et de la propriété.

La minorité de la commission était menée par notre ami Wüthrich et le radical vaudois Debétaz. Elle était décidée à faire valoir son point de vue avec véhémence.

La première surprise fut la constatation, mercredi matin, du nombre et de la qualité des interventions favorables à la thèse de la mi-

norité. Ces prises de position se firent jour au moment de la discussion de détail, à propos de l'introduction d'un article 267 a dans le Code civil suisse. Tous ces intervenants approuvaient le fait que l'autorité compétente désignée soit à même d'annuler une résiliation de bail ou de prolonger celui-ci dans des conditions déterminées; la majorité n'admettait que la prolongation, mais non la possibilité d'annuler une résiliation.

Nous étions bien au cœur du problème et le résultat du vote surprit certains observateurs. 88 voix en faveur de la thèse de la minorité de la commission contre 75 voix pour la majorité!

Comment fut acquis ce vote favorable aux locataires? Voilà qui est intéressant. Il eut le groupe socialiste compact, puis les voix des députés du Parti du travail, mais cela bien sûr n'aurait pas suffi. Il faut ajouter encore la position claire des chrétiens-sociaux qui se sont nettement distancés cette fois-ci du groupe catholique-conservateur. Ils n'apportaient pourtant

qu'une dizaine de voix. Mais est intervenu encore le phénomène de l'unité quasi totale des députés romands. Il semble bien en effet que le problème du logement soit perçu d'une façon très sensible dans notre région et que personne n'admet plus de se réfugier derrière une tradition partisane ou le mot d'ordre d'un groupe à ce propos.

Des conservateurs aux communistes en passant par le représentant romand des indépendants, les députés furent un bloc à se lever pour soutenir la solution la plus favorable aux locataires. On nota quelques hésitations dans la députation tessinoise qui se partagea, et les libéraux votèrent une fois encore en faveur de ce qu'ils appellent la liberté économique.

Nous estimons cette démonstration intéressante et surtout rassurante. Ainsi, le Parlement n'est pas une vaste machine insensible, mais l'instrument qui réagit directement aux divers problèmes qui se posent au pays.

René FELBER,

Cela s'est passé dans notre pays

UN CAMBRIOLEUR PEU ORDINAIRE. — Un cambrioleur peu ordinaire vient d'être repris à Zurich, trois jours après son évadement d'une maison de redressement: l'évadé, un Italien de seize ans, avait entre-temps commis six cambriolages et deux tentatives de cambriolage chez des coiffeurs: maniaque des chevelures, il lavait les perruques qu'il trouvait au shampooing avant de cambrioler la caisse.

UN OBJECTEUR EXCLU DE L'ARMÉE. — Le Tribunal de division 12, sous la présidence du colonel E. Strehle, a condamné à Zurich un objeteur de conscience à trois mois de prison et à l'exclusion de l'armée. L'auditeur avait demandé une peine de six mois de prison, la non-exclusion de l'armée ainsi que la non-reconnaissance de la détresse morale. Le tribunal a suivi pourtant les propositions du défenseur officiel. L'accusé, qui a accompli huit cours de répétition et un cours complémentaire, s'est décidé à l'objection de conscience après qu'il se fut occupé d'enfants biefrais victimes de la guerre. Il a présenté des photographies de tels enfants au tribunal.

UNE ENTREPRISE AUDACIEUSE. — K. Rechstein, allemand de 28 ans, de Linz sur le Rhin, est en train d'entreprendre un projet des plus audacieux: la descente du Rhin d'Ilanz (GR) à Rotterdam, en vingt et un jours. Le départ a eu lieu mercredi.

ARRESTATIONS A GENÈVE. — La police a arrêté un violoniste de l'OSR, âgé de 71 ans, qui était chargé par les musiciens de récolter les fonds provenant de différentes sources et d'en assurer la répartition. Or, on a constaté qu'il y avait un trou de 72 000 francs.

D'autre part, le concierge qui, en début de semaine avait frappé sa femme de plusieurs coups de couteau, a été retrouvé dans le studio d'un compatriote. Il avait absorbé une forte dose de barbituriques et portait un coup de couteau dans le ventre. Il a été transporté à l'hôpital où il se trouve dans le coma.

Enfin, la police a arrêté deux frères à la gare de Cornavin. Ils sont âgés de 17 et 19 ans. Le cambriolage d'une usine en Thurgovie leur avait rapporté 11 000 fr. Un de ces jeunes gens avait en outre volé une somme de 5000 fr. à son employeur.

BREVE SÉANCE AU NATIONAL. — Dans sa séance de jeudi, le Conseil national a approuvé par 101 voix, sans opposition, le nouveau régime d'aide à l'École de langue française de Berne. La somme maximum de 600 fr. par élève ne correspondant plus à la moitié des frais réels assumés par la Confédération, cette limite est supprimée.

BAGARRE ITALO-SUISSE. — Six blessés, du mobilier brisé, des verres et des bouteilles cassés, une porte vitrée en mille morceaux: tel est le bilan d'une bataille rangée qui a opposé dans un restaurant zurichois des travailleurs italiens à des consommateurs suisses. L'origine de cette scène de western est une gifle donnée par une jeune fille à un jeune manœuvre italien de 21 ans, dont l'assiduité devait être quelque peu contraignante. Le sang chaud du méridional ne fit qu'un tour: il saisit l'objet de sa flamme et la projeta contre une porte vitrée qui vola en éclats. Les Zurichois, poussés par leur galanterie, passèrent à l'attaque, bientôt contrés par des travailleurs italiens qui prenaient la défense de leur compatriote.

NOYADE DANS LA BROYE. — Nicole Grandjean, trois ans, habitant Salavaux, a été découverte noyée dans la Broye, à l'embouchure de la rivière dans le lac de Morat. Elle avait quitté le domicile paternel le matin pour promener un chien. On ne sait dans quelles circonstances elle est tombée à l'eau.

AFFAIRE A SUIVRE. — Dans un communiqué du président du Conseil d'administration de la société de gestion Afif, gérant le fonds de placement Interglobe, M. Raissig, conseiller national, déclare qu'à la suite de la soustraction frauduleuse de 3,2 millions de francs environ, effectuée par l'ancien membre du conseil d'Afif, M. Caveng, les membres actuels de ce conseil ont donné leur démission, n'étant pas d'accord avec les cinq autres membres restant sur la manière de procéder à la couverture de la perte susmentionnée.

CHUTE MORTELLE A MÉZIÈRES. — Un accident mortel du travail s'est produit, jeudi, dans l'immeuble en

construction du centre médical du Jorat, à Mézières, M. J. Friedli, 57 ans, charpentier, a perdu l'équilibre et fait une chute de près de trois mètres sur une dalle. Grièvement blessé, il est mort pendant son transport à l'hôpital de Moudon.

EN CUEILLANT DES CHAMPIGNONS. — Un sac postal, qui avait été jeté du ballon dirigeable « Zurich HB-BIX », a été retrouvé au-dessus de Cedrasco, dans la Valteline, par une femme qui cherchait des champignons. Deux Zurichois se sont rendus à Cedrasco pour récupérer le sac et remettre à l'Italienne qui a retrouvé celui-ci la récompense promise de 100 000 francs (environ 700 francs).

L'aérostat avait dû se poser rapidement parce qu'il s'était trouvé brusquement en face d'une masse de nuages. Au cours de la descente, le ballon fut poussé par le vent vers une ligne à haute tension. C'est alors que les aéronautes lancèrent le sac postal, puis ils effectuèrent un atterrissage à Caiolo, près de Sondrio. Pendant des semaines, on avait cherché en vain l'objet perdu, dont le contenu avait environ une valeur de 7000 francs.

**Vous aussi
pouvez bâtir
une fortune.
L'essentiel
est de
vous décider.**

Le plan d'investissement vous y aide: versez au moins fr. 50.- par mois pendant 10 ans au minimum. Vous pouvez gagner pas mal d'argent avec le plan d'investissement. Des spécialistes achètent des actions d'entreprises de renommée mondiale. Réunies, ces actions constituent la fortune d'un fonds de placement. Les quatre grands Fonds FONSA, SIMA, AMCA et GLOBINVEST font partie du plan d'investissement.

Participez à ces fonds en achetant des parts au moyen du plan d'investissement. Le nombre de parts que vous recevez dépend de vos versements et de la durée du plan.

Vous pouvez même combiner votre plan d'investissement avec une assurance. L'Investmentplan S.A. est une société créée en commun par l'Union de Banques Suisses et la «Winterthur» Assurance. Au cas où il vous arriverait quelque chose, la société d'assurance se chargerait de payer vos mensualités.

Désirez-vous en savoir d'avantage? Alors venez nous voir. Nous vous donnerons volontiers et sans engagement tous les renseignements désirés.



UNION
DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds, 50, avenue Léopold-Robert

AMIS DU MONT-RACINE

**Réfection
du mur
de pierre**

qui suit la crête à l'est du sommet. Invitation aux membres et aux amis de la montagne à collaborer à ce chantier **samedi 27 septembre, le matin et l'après-midi.** La soupe de midi et le thé sont offerts par la société.

**Halte de
La Chaux-de-Fonds-
Ouest**

Les Initiés auront tout de suite reconnu qu'il ne s'agit pas d'un nouvel arrêt pour les trains de voyageurs, mais simplement de la halte des Abattoirs, qui a été récemment débaptisée. Mais ce qu'ils ignorent peut-être, c'est que, par la même occasion, le point tarifaire de la halte a été ramené à La Chaux-de-Fonds.

Il s'agit là d'une mesure de rationalisation qui se traduit par le fait qu'il n'y aura désormais plus que des billets pour La Chaux-de-Fonds, ceux-ci étant valables aussi pour la halte de La Chaux-de-Fonds-Ouest. Il en résulte malheureusement une légère augmentation du prix des billets pour les liaisons avec Le Locle et Le Locle-Col-des-Roches. Par contre, dans la direction Neuchâtel/Bienne, qui est la plus fréquentée, il en résulte une économie de 20 à 60 ct. suivant les billets.

**MAISON DU PEUPLE
CAFÉ-RESTAURANT CITY**

La Chaux-de-Fonds

**Duverture
de la chasse**

SPÉCIALITÉS:

CIVET - NOISETTE - SELLE DE CHEVREUIL

Réservez votre table - Tél. (039) 2 17 85

**A LA CHAUX-DE-FONDS
1000 m² sur 4 étages
EXPOSITION**

Meubles
Tapis
Rideaux

Grenier 14

LEITENBERG

**PRÊTS
sans caution**



BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds
Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

Lecteurs, favorisez
les annonceurs de notre journal

Offres d'emploi

VILLE DU LOCLE

MISE AU CONCOURS

Un poste

**d'EMPLOYÉ(E)
DE BUREAU**

est à repourvoir à l'Office du travail.

Travail social, varié et intéressant.

Entrée à convenir.

Les offres, avec curriculum vitae, doivent être adressées à la direction de l'Office du travail jusqu'au 10 octobre 1969.

DIRECTION DE L'OFFICE DU TRAVAIL

Nous cherchons:

- MÉCANICIENS**
- AIDES MÉCANICIENS**
- FRAISEURS** **TOURNEURS**
- PANTOGRAVEURS** **POLISSEURS**
- PEINTRES AU PISTOLET**
- MENUISIERS** **OUVRIÈRES**
- JEUNES FILLES** **JEUNES HOMMES**

en vue d'être formés sur diverses parties.

Faire offre à la **FABRIQUE RUEGG**, appareils publicitaires techniques et animés, rue du Nord 135, La Chaux-de-Fonds, tél (039) 2 83 44 et 3 76 07.

**KURTZ
NOUVELLE VAGUE**

47.80



**NOUVEAU MODÈLE EN DAIM
EXPRESSO**

J. KURTH S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS
Place du Marché — Rue Neuve 4
Place de parc: place du Marché

VOYEZ NOS VITRINES

A NEUCHÂTEL

En plein centre, dans le quartier des vieilles choses...
une étape agréable et confortable

Les halles

Une autre à découvrir:

Le Pavillon

au bord du plus grand lac de Suisse

A. MONTANDON, restaurateur

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

25 septembre 1969

Naissances

Noth Frédéric, fils de Michel, étudiant, et de Mariangela née Rossi.
Frizzarin Youri-Alessandro, fils de Carlo-Alessandro, mécanicien, et d'Annemarie née Brändli.

Lascaro Sandro, fils d'Antonio, peintre, et de Maria née Corciulo.
Huguenin Catherine-Agnès, fille de Christian-Jean-Pierre, boulanger-pâtissier, et de Josiane-Andrée née Thiébaud.

Bernegger Daniel-Florian, fils de Jakob, employé de banque, et d'Agatha née Lipuner.

Deroche Cédric, fils de Jean-Pierre, attaché commercial, et de May-Lilliane née Vernier.

Monnat Yves, fils d'Albert-Robert, vendeur, et de Maria-Josefina née Mattmann.
Michel Brigitte-Annie, fille d'Armand-Robert, mécanicien, et de Monique-Bluette née Zaugg.

Petrescia Giancarlo, fils de Giuseppe, ouvrier, et de Renata née Claffone.
Vitolo Giulio, fils de Salvatore, ouvrier, et de Malfalda née Policastro-Brancale.

Promesses de mariage

Müller Yves-Victor, et Wild Jacqueline.
Cuenat Charles-André-Abel, décolleteur, et Jacot Edmée-Monique.
Krell Jean-Pierre, poseur de cadrans emboteur, et Huguenin Madeleine-Nelly.

Mariages

Moeri Jean-Maurice, mécanicien de précision, et Paschoud Françoise-Odetta.
Maire Jacques, directeur, et Bieri née Ratto Yvonne.

Décès

Schürch Numa-Nestor, né le 28 septembre 1893, menuisier, époux de Violette-Adèle née Hännli (Commerce 103).



Grand-Rue 4
Tél. 517 12

Voillomenet
E.C.S.A.
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS NEUCHÂTEL



ARTICLES HYG.

1re qualité: 12 pces Fr. 4.50; 24 pces Fr. 8.-
Lubrifiés: 12 pces Fr. 7.-; 24 pces Fr. 13.-
Exp. discrète. Remb. seulement sur demande CCP 30 185 46.
F. WIDMER,
3000 Berne 8,
case 54, Grand-Rue.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du Marché tél 2 33 72.

bonne lunette



bonne route

VON GUNTEN

Av. Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

24 septembre 1969

Promesse de mariage

Moser Jean-Pierre, employé PTT, et Hirschi Marie-Anne.

Décès

Humbert-Droz Gustave-Alfred, boîtier, né le 20 mai 1924, époux de Jeannine-Germaine née Brailard (Bois-Noir 19).
Favre Remy-Arsène-Louis, horloger, né le 26 novembre 1903, époux de Régina-Amélie née Surdez (Châtelot 9).

Kocher Henri-Charles, employé de bureau, né le 28 novembre 1908, époux d'Odette née Christe (Reuse 9).
Hainard Paul-Edouard, négociant, né le 14 août 1908, veuf de Mathilde née Kiener (Crétets 139).

Ganguillet Pierre-Maximilien, né le 15 septembre 1905, étampeur, époux de Suzette-Laurie née Schreyer (Jaquet-Droz 8).



COMMINOT
maître opticien
ne pas le perdre de vue
Hôpital 27
NEUCHÂTEL

Faites lire notre journal

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS: Assemblée générale extraordinaire, lundi 29 septembre, à 18 h. 15, salle rénovée, deuxième étage de la Maison du Peuple.

Commission des affaires sociales: Réunion à l'issue de l'assemblée générale du 29 septembre.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Groupe des conseillers généraux, assemblée générale, mardi 30 septembre, 18 h. Maison du Peuple.

LE LOCLE: Assemblée générale, mercredi 1^{er} octobre, à 20 h. 15, au Cercle ouvrier. Ordre du jour: lancement de deux initiatives de politique sociale. Exposé de Jean Riesen.

Lulubelle



— Dis-moi un peu: tu me tiens les mains parce que tu es amoureux ou bien c'est pour que je ne fasse pas signe au garçon pour commander autre chose?

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Le H.-C. La Chaux-de-Fonds doit se qualifier contre Saint-Gervais

Avec l'avantage de 6 à 0 pris le 13 septembre à Saint-Gervais, le H.-C. La Chaux-de-Fonds, champion suisse, doit normalement se qualifier ce soir sur la piste de la patinoire couverte des Mélézes. Un point lui suffirait donc pour continuer dans la coupe d'Europe des clubs champions et, à cette occasion, jouer contre le champion d'Allemagne, Fussen. Cependant, les hommes de Gaston Pelletier ne sont pas décidés à ne récolter qu'un point. Ils veulent la victoire, ne serait-ce que pour faire plaisir à leurs supporters.

Les champions de France sont inconnus à La Chaux-de-Fonds. Et pourtant ils comptent dans leurs rangs des hommes comme Maurice Chappot, le gardien Monterrain, les arrières Blanchard et Godeau. Plusieurs clubs suisses se sont déjà préparés cette saison à Saint-Gervais. Tous, à une exception près, ont été battus par l'équipe française.

Quelle sera la formation française qui arrive cet après-midi dans les environs de La Chaux-de-Fonds? Très probablement, elle sera la même que celle qui a déjà joué contre le H.-C. La Chaux-de-Fonds le 13 septembre, à savoir: Monterrain; Blanchard, Brondeux; Urvoy, Godeau; Bochaty, Grand, Orset; Maurice Chappot et les frères Bibier.

Quant au H.-C. La Chaux-de-Fonds, il alignera vraisemblablement une équipe au grand complet. Certes, Reinhard est au service militaire, mais son congé est assuré pour ce soir. Pelletier devrait donc aligner: Rigolet; Furrer, Sgualdo; Huguenin, Kunzi, et Racine comme cinquième arrière. En attaque, la première ligne avec Dubois, Berger et Pousaz; la seconde avec les frères Berra et Reinhard; et enfin Jeannin, Turler et Stambach.



Turler, aux côtés de Stambach et de Jeannin, devrait retrouver la toute grande forme.

JOSSELIN PERD SON TITRE EN BREF...

En battant par k.-o. à la quatrième reprise le Français Jean Josselin, l'Autrichien Hans Orsolics est devenu champion d'Europe des poids welters, au cours de la réunion organisée à la Stadthalle de Vienne, en présence d'environ 15 000 spectateurs.

Le nouveau champion d'Europe, qui est âgé de 22 ans, faisait son vingt-huitième combat. Il a déjà détenu le titre européen des surlégers. Quant à Jean Josselin, c'est la première fois, au cours de 66 combats, qu'il est battu avant la limite.

Au cours du premier round, les deux hommes s'observent et évitent de se livrer. La deuxième reprise est à peine commencée que, sur un contre du droit, Orsolics se retrouve à terre. Il se relève aussitôt, mais subit le compte obligatoire de huit. La réaction de l'Autrichien est immédiate et Josselin, touché à son tour, en déséquilibre, va dans les cordes où l'arbitre le compte huit debout. Le combat se poursuit implacable, Orsolics utilisant son allonge pour marquer des points à distance. Josselin semble laisser l'initiative à son adversaire, mais réagit tout à coup et place plusieurs crochets à la face, ce qui lui permet de marquer un léger avantage au cours du troisième round.

Au cours de la quatrième reprise, Josselin, qui ne parvient pas à bloquer les longs directs du droit de son adversaire, accuse un premier et court crochet du gauche à la face. Sévèrement secoué, le Français doit faire appel à toute son énergie pour tenter d'éviter l'attaque de son jeune rival. Ce dernier, follement encouragé, multiplie les offensives. Josselin accuse un crochet et va à terre. Il se relève, mais l'arbitre le compte «out» debout et la victoire d'Orsolics est saluée par une ovation monstre de la foule, surprise par une aussi rapide victoire.

MARCHE. — Le championnat suisse des 100 km. aura lieu dimanche matin à Genève. Dix-neuf marcheurs seront de la partie. En l'absence du tenant du titre, Manfred Aeberhard, qui est blessé, le favori sera le Genevois Michel Vallotton, dont les principaux rivaux devraient être le Zurichois Max Grob, le Valaisan Jean-Daniel Marclay et le Lausannois Paul Siffert.

POIDS ET HALTÈRES. — A Varsovie, le Soviétique Victor Kurenzov, champion olympique à Mexico et déjà champion du monde en 1966 et en 1967, a remporté le titre mondial des poids moyens en totalisant 467 kg. aux trois mouvements, soit 27 kg. de plus que le second, le Hongrois Gabor Szarvas. Classement: 1. Kurenzov (URSS), 467 kg.; 2. Szarvas (Hon), 440 kg.; 3. Mursu (Fin), 437 kg. 500; 4. Jensen (No), 435 kg.; 5. Sunami (Jap), 430 kg.

FOOTBALL. — Au Parc des Princes, à Paris, en match représentatif, l'équipe de France amateurs a battu l'Islande par 3-2.

● Le tirage au sort des huitièmes de finale de la coupe d'Europe des champions et de la coupe des vainqueurs de coupe aura lieu le 3 octobre à Genève.

● Six nouveaux joueurs sud-américains ont été suspendus par le bureau de la FIFA pour conduite antisportive au cours des éliminatoires de la coupe du monde. J. Farias (Bolivie), O. Garcia (Colombie) et A. Sosa (Paraguay) ont été suspendus pour trois matches internationaux, O. de la Torre (Pérou) pour un match, R. Miffelin (Pérou) et N. Fuentes (Pérou) pour une durée indéterminée (la décision sera prise par la commission de discipline de la FIFA lors de la prochaine réunion). Miffelin et Fuentes s'étaient particulièrement mal conduits au cours du match Bolivie-Pérou du 10 août dernier. Après avoir été expulsés du terrain pour jeu dangereux et réclamations auprès de l'arbitre, ils s'en étaient pris à celui-ci avant de regagner les vestiaires.

Les 75 ans des «Meuqueux»

1894, c'est la date de fondation du Football-Club La Chaux-de-Fonds. 1969 est donc l'année de ses 75 ans. Pour célébrer cette page de son histoire, les dirigeants du club de la Charrière ont formé un comité du 75^e anniversaire placé sous la présidence de M. Renaud Bieri. Déjà, on nous annonce une manifestation qui se tiendra à l'issue du match de championnat La Chaux-de-Fonds-Bienne, le dimanche 19 octobre. En effet, le programme suivant, sur lequel nous reviendrons, a été établi: 14 h., réception des invités en musique; 14 h. 30, La Chaux-de-Fonds-Bienne pour le championnat suisse de ligue nationale A; 16 h. 30, cérémonie officielle du 75^e anniversaire au Pailon des sports.

CHRONIQUE VAUDOISE

CHAUFFARD RECHERCHÉ. — Un accident mortel de la circulation s'est produit mercredi vers 23 h. 15 sur la route de la Fenette, à Payerne. M. L. Friedli, 63 ans, et M^{me} L. Givel, 55 ans, tous deux domiciliés à Payerne, cheminaient sur le bord droit de la route, quand ils furent heurtés par un automobiliste inconnu qui a pris la fuite. Ces deux personnes ont été conduites d'urgence à l'Hôpital de Payerne, où M. Friedli devait mourir peu après son arrivée. M^{me} Givel souffre de fractures du fémur et de contusions multiples.

A la suite de cet accident, la police cantonale vaudoise demande instamment à toute personne qui aurait des renseignements à communiquer, pouvant permettre d'identifier l'auteur de cet accident mortel, de s'annoncer au bureau de la circulation à Lausanne ou à la gendarmerie de Payerne.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

COURS SUR LA VIANDE. — Il est organisé par la Fédération romande des consommatrices, groupe de Saint-Imier. Il débutera ce mois encore et comprendra une conférence, illustrée de clichés, par M. Brönnimann, vétérinaire, directeur des Abattoirs de Bienne, sur l'hygiène et la conservation de cet aliment carné. Une discussion suivra. On prendra en cette occasion les inscriptions pour la suite des cours qui comprendront, en octobre, des démonstrations culinaires avantageuses présentées par des maîtresses ménagères. Une séance sera réservée, en novembre, à la présentation et au choix des viandes par un maître boucher.

● PARIS. — Un bandit armé a tenté de rançonner David de Rothschild, fils du baron Guy et de la première femme de celui-ci, Alix Shey de Koromla. Le coup de force a échoué et le bandit a été arrêté.

PROGRAMMES



RADIO

Vendredi 26 septembre 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Chron. boursière. 18.40 Sports. 18.50 La chèvre et le chou. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation internationale. 19.35 Photo souvenir. 20.00 Magazine. 20.35 Orch. de chambre de Lausanne. 22.30 Inf. 22.35 Chemins de la vie. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Perspectives. 21.15 Mélodies pour une histoire. 21.45 Variétés-magazine. 22.30 Jazz à la papa.

BEROMUNSTER. — Inf à 16.00, 23.25, 16.05 Pièce. 16.45 Intermède. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 19.50 Chron. mondiale. 20.15 Feuilleton en dialecte. 21.05 Piano. 22.15 Inf. 22.30 Récital Sylvie Vartan. 23.30 Divertissement musical.

TV ROMANDE

Vendredi 26 septembre 1969
 18.00 Bulletin. 18.05 Echanges. 18.30 Bonsoir. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Vidocq», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Temps présent. 21.40 «Le Chevalier de Maison-Rouge», feuilleton. 22.40 Téléjournal. 22.50 «Nazarin», film.

TV FRANÇAISE

Vendredi 26 septembre 1969
1^{re} chaîne. — 18.25 Dernière heure. 18.30 Chefs-d'œuvre en péril. 19.00 Automne magazine. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Automne magazine. 20.00 Télésoir. 20.35 Vie des animaux. 20.55 Procès de Napoléon. 23.20 Télénuît.
2^e chaîne. — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Télésoir couleurs. 19.55 Téléports. 20.00 Invitation à Saint-Marin. 20.30 «La Bien-Aimée», film. 21.45 Dim dam dom. 22.45 Coda.

Jérémias Gotthelf
 Heur et Malheur
 d'un
 Maître d'Ecole

— Le pasteur m'a dit, interrompit le conseiller de préfecture, que ceux de Lattikofen sont en train de bâtir une superbe maison d'école, bien que leur école actuelle soit en beaucoup moins mauvais état que la nôtre. Il regrette que notre localité ne puisse en faire autant, mais il doute que nous en ayons les moyens et il pense qu'il faut avoir de la patience.

— Tonnerre! s'écria le maire en donnant sur la table un coup de poing qui fit trembler la porte. D'où le pasteur sait-il donc que nous n'avons pas d'argent? L'un de nous lui doit-il quelque chose? Allons-nous mendier chez lui? Pour ce qui est de la fortune, nous ne changerions pas avec ceux de Lattikofen, quand même dix douzaines de pasteurs y ajouteraient la leur. Et si nous voulons bâtir, nous n'avons pas besoin d'emprunter, comme ces gueux de Lattikofen. Le pasteur est un impudent d'oser avan-

cer des choses pareilles; il aurait pu nous interroger et nous lui aurions bien dit si nous avons de l'argent oui ou non.

— Pour moi, dit un individu dont le nez ressemblait à un boudin et les lèvres à des saucisses au foie, je suis aussi d'avis qu'on bâtisse, ne fût-ce que pour montrer au bailli qu'il peut encore sucer longtemps avant d'avoir mis à sec la commune de Chèvremont.

— Moi aussi, dit le marguillier, je suis pour qu'on bâtisse, mais raisonnablement; nous n'avons pas besoin d'une école aussi grande que le pâturage communal. Les enfants n'iront jamais tous à l'école et j'espère bien que, s'il plaît à Dieu, on n'enseignera pas l'écriture aux pauvres et aux non-communiens, et qu'on n'aura pas besoin de leur réserver la place pour cela. D'ailleurs l'instruction n'est qu'une pure affaire de mode et, à part un peu de religion pour bien mourir, je ne vois pas ce qu'elle rapporte; l'essentiel est l'argent, l'instruction n'est d'aucune utilité. Voyez, du reste, les pasteurs, ils ont beau être toujours derrière leurs livres, ils sont aussi maigres que des chèvres de pauvres gens et si leur salaire venait à être d'une semaine en retard, ils brameraient comme les vaches devant leur crèche vide.

— Marguillier, dit un autre, tu as raison à un point de vue mais pas à un autre. Tu connais mon aîné, celui duquel nous ne savons que faire à la maison et qui ne voulait pas travailler. Il faudrait le voir à présent, quand il vient en visite; c'est un vrai monsieur; il regarde tout de haut et prétend faire plus de cas de sa tête que de toute ma ferme, vu que ma ferme ne me rapporte pas mille florins tandis qu'il en gagne bien deux mille, rien qu'avec sa tête. Je lui ai

fait de beaux yeux. Je vous le demande, la moindre de mes vaches n'a-t-elle pas la tête plus grosse que la sienne? Mais il faut qu'il ait eu quelque peu raison, car il était tout cousu d'or.

— C'est vrai, observa un gros huissier, quand les Messieurs savent s'y prendre, ils ont pour gagner de l'argent cent moyens dont les honnêtes gens n'ont aucune idée. J'en sais quelque chose, moi qui fréquente beaucoup les bureaux.

A ce moment le conseiller de préfecture, voyant la conversation dégénérer en allusions personnelles, fit observer qu'il était temps de s'en aller, puisqu'on apportait déjà les lumières.

Ce fut bientôt, à notre table comme aux autres, un tohu-bohu complet de conversations particulières. Chacun se hâta de dire encore aux autres convives tout ce qu'il avait résolu de leur communiquer. Au milieu de cette confusion digne de la tour de Babel, j'entendis qu'on chargeait le marguillier de traiter avec un charpentier en vue de la construction d'une maison d'école et que le conseiller de préfecture, retiré dans un coin avec le vieux paysan, lui demandait comment il fallait adresser les lettres quand on voulait écrire à son fils. Je vis le membre du consistoire vider lentement son verre deux fois coup sur coup et ajouter avec un profond soupir: «Certainement la fin du monde ne peut pas tarder beaucoup, car les choses en sont au point dont il est parlé dans l'Apocalypse de Saint-Jean. N'est-ce pas vrai, régent? continua-t-il en s'appuyant sur moi pour descendre l'escalier.

Quelle corvée de reconduire chez lui après un dîner d'enterrement un membre du consistoire! Je ne l'aurais jamais supposé, si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience ce soir-là.

CHAPITRE XXIII

COMMENT ON EST ACCUEILLI PAR SA FEMME QUAND ON REVIENT D'UN DINER D'ENTERREMENT

J'arrivai à la maison gai et jovial. Les héritiers m'avaient mis un écu dans la main et l'aubergiste n'avait pas voulu accepter le prix d'une bouteille de vin que j'avais achetée pour Madeleine; j'avais réussi, grâce à d'habiles manœuvres, à conserver la bouteille intacte malgré les rencontres nombreuses que nous eûmes, mon consistorial et moi, avec les murs et les palissades qui bordaient le chemin. Quand mon compagnon, dans un accès de tendresse, s'appuyait sur moi de tout son poids et que nous allions donner contre une muraille, je me tirais lestement de côté et lui laissais l'honneur de recevoir le choc, jugeant qu'un membre du consistoire supporterait mieux les chocs qu'une vulgaire bouteille de vin.

Chaque fois que je rentrais tard, même après un repas, je trouvais toujours deux chaises préparées à mon intention, un accueil amical et une boisson chaude, le plus souvent une tasse de café. Cette fois encore, rien n'y manquait. Je donnai un coup d'œil aux enfants déjà endormis, que je ne trouvais jamais plus gracieux que dans leur premier sommeil; je m'installai gravement devant ma tasse de café; Madeleine établit son rouet près de la table, attirant la queue à elle et bientôt le fil s'enroula rapidement autour de la bobine.

(A suivre.)



Le complet GlenCheck. 168.-

Hommes! Voici le complet qui fait oublier aux filles d'Eve le serpent et la pomme. Il trouble leur regard au point qu'elles le voient à carreaux. Mais c'est un GlenCheck.

Séduisant comme le péché. Coupé près du corps, la taille très appuyée. Des revers larges et pointus, garnis de piqûres. 2 boutons.

Le GlenCheck est fabriqué dans un merveilleux tissu pure laine vierge/Trevira, dans les

nouveaux tons mode pastels. Les finitions sont impeccables.

Quelle tentation! Mais nous la mettons à la portée de votre portefeuille, puisque le GlenCheck (veston et pantalon) coûte seulement Fr. 168.-. Notre essayeur vous attend!



VÊTEMENTS-SA

pour Messieurs et Garçons à La Chaux-de-Fonds: 62, av. L.-Robert

Aarau, Amriswil, Arbon, Baden, Bâle, Bienne, Coire, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Sion, Saint-Gall, Thoune, Winterthur, Zurich.

La Chaux-de-Fonds

Patinoire des Mélèzes

H.C. La Chaux-de-Fonds
Champion suisse

SAINT-GERVAIS
CHAMPION DE FRANCE

Coupe d'Europe des clubs champions
Vendredi 26 septembre, à 20 h. 30

PRIX DES PLACES:
Pourtour, adultes, Fr. 7.—
Pourtour, étudiants, Fr. 4.50
Tribune tubulaire, debout, adultes, Fr. 8.—
Tribune tubulaire, debout, étudiants, Fr. 5.50
Enfants, Fr. 3.—
Places assises, Fr. 14.—

Location: Grisel, tabacs, L.-Robert 12; Sandoz, tabacs, Forges; Graf, tabacs, Serre 79;

buvette de la Patinoire; Simone Favre, D.-JeanRichard 33, Le Locle.

CARTES DE MEMBRES
Places assises réservées, Fr. 150.—
Places debout, tribune tubulaire, Fr. 100.—
Places debout, pourtour, Fr. 80.—
Ecoliers, Fr. 25.—
Secrétariat du HCC, tél. 2 43 83, ou buvette de la Patinoire, tél. 3 20 94.

La Chaux-de-Fonds

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL. — Elle se déroulera le jeudi 2 octobre, à 20 h. à l'aula du centre scolaire de Bellevue, avec l'ordre du jour suivant: 1. Naturalisation et agrégation; 2. Nominations: a) d'un membre à la Commission scolaire; b) de deux membres à la Commission de l'Ecole de commerce; 3. Nomination d'un conseiller communal; 4. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 35 500 fr. pour l'aménagement de trois nouvelles chambres mortuaires au pavillon du cimetière; 5. Rapport du Conseil communal concernant la construction par la ville de La Chaux-de-Fonds de deux immeubles HLM aux Forges comprenant 78 logements; 6. Rapport du Conseil communal à l'appui de la vente d'une parcelle de terrain d'environ 3394 m² à M. Edouard Bosquet, entrepreneur; 7. Rapport du Conseil communal à l'appui de la vente de deux parcelles de terrain au quartier de Bel-Air; 8. Réponse du Conseil communal à la motion de MM. J. Steiger et consorts, déposée le 13 mai 1969 concernant la création d'un syndicat intercommunal pour la défense et le développement économiques de la région jurassienne; 9. Réponse du Conseil communal à la motion de MM. J.-L. Bellenot et consorts, déposée le 12 juin 1969, priant l'autorité communale d'étudier la possibilité de supprimer l'écolage dans les jardins d'enfants de la ville; 10. Suite de la discussion relative à la motion de MM. Ph. Thomi et consorts, déposée le 12 juin 1969, invitant le Conseil communal à faire apposer des plaques commémoratives sur les maisons où sont nés des Chaux-de-Fonniers célèbres et à rappeler la personnalité de ceux dont une rue porte le nom; 11. Suite de la discussion relative à la motion de MM. J. Hirsch et consorts, déposée le 12 juin 1969, demandant au Conseil communal d'intervenir auprès des autorités cantonales concernant l'entrée des personnes âgées dans les caisses d'assurance maladie; 12. Motion de MM. W. Kurz et consorts, déposée le 3 juillet 1969, invitant le Conseil communal à affecter le fonds spécial des objecteurs de conscience à une œuvre qui les concerne tout particulièrement.

COLLISIONS ET ACCROCHAGES.

— Hier, à 11 h. 55, une jeep des S. I. montait la rue de la Capitaine, arrivé à l'intersection avec la rue des Arbres, son conducteur n'a pas accordé la priorité de droite à une voiture.

● A 12 h. 15, une voiture conduite par M^{lle} M. R. descendait la rue de Bel-Air, arrivée à la hauteur de la rue Sophie-Mairet, la conductrice qui voulait bifurquer à gauche, a perdu la maîtrise de son véhicule qui a fini sa course contre une maison, M^{lle} M. R. a eu des dents cassées, et souffre en outre de contusions diverses. Gros dégâts matériels.

● A 13 h., un automobiliste qui circulait sur l'avenue Léopold-Robert s'est arrêté pour laisser passer des piétons. Sa voiture a été tamponnée à l'arrière par le véhicule qui la suivait.

● A 17 h. 45, pour une priorité de droite non respectée, deux voitures se sont accrochées, au carrefour des rues du Grenier, des Régions et D.-P.-Bourquin.

● A 18 h. 20, un automobiliste qui arrivait de la rue du D-Coullery sur l'avenue Léopold-Robert n'a pas pu arrêter sa voiture à temps. Il a heurté l'arrière d'une voiture française arrêtée devant un passage de sécurité.

● A 20 h., sur la route des Eplatures, à quelques mètres du chemin conduisant à l'aérodrome, trois voitures ont été endommagées à la suite d'une manœuvre de dépassement.

COMMUNIQUE

Amis du Mont-Racine. — Les murs de pierre sèche clôturant les pâturages font partie du paysage du Jura et sont plus beaux que les fils de fer barbelés. Les Amis du Mont-Racine, qui ont déjà refait les murs et les « passoirs » du sommet, travailleront le samedi 27 septembre à la refaçon du mur de crête. Ils invitent tous les amis de la montagne à venir les aider.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO 20.30, « Funny Girl ».
PLAZA 20.30, « Les Aventuriers ».
RITZ 20.30, « La Grosse Pagaille ».
SCALA 20.30, « Le Jour le plus long ».
EDEN 20.30, « Enfants de Salauds ».

Divers

THEATRE ABC: 20.30, « D'après Nature ou presque », par l'Equipe.
AULA DES FORGES: 18.00 à 21.00, exposition « Hommage à Gandhi ».
20.30, projection du film indien « Panther Pantchali ».
MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00, Georges Froidevaux.
MUSEE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie Henry, avenue Léopold-Robert 68. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

Le théâtre amateur chaux-de-fonnier et loclois

Très agréable et sympathique réunion de presse, mercredi en fin d'après-midi à la Galerie de l'ADC. Elle avait été organisée par les responsables du théâtre amateur des Montagnes neuchâtelaises.

Nous y avons rencontré MM. J. Cornu, directeur des Tréteaux d'Arlequin, J. Huguenin, E. Leu et A. Gatonni, du Théâtre ABC, S. Vuillens, du Club littéraire de la SSEC, A. Moreau, de la Théâtrale de la Maison du Peuple et S. Lecoultré, de Comœdia, du Locle.

Une difficulté commune, marquée par le manque de recrutement de nouveaux éléments, oblige trop souvent les responsables de nos troupes d'amateurs à choisir une pièce en fonction des acteurs dont ils disposent. Il faut donc encourager ceux — jeune et âgés — qui tiennent à faire du théâtre, mais hésitent encore à entrer dans une troupe. Toutes les portes sont largement ouvertes! Par contre, les néophytes doivent savoir qu'ils devront s'armer de patience, beaucoup travailler avant de briller sur les planches.

Le théâtre amateur ne tente pas de doubler les professionnels. Il donne même souvent au public ce que les professionnels ne donnent pas. Il tente de présenter ce qui attire, ce qui fait plaisir, ce qui délassé et fait rire. Le théâtre de boulevard, les classiques ne font pas oublier la poésie, ni même les œuvres d'avant-garde. Nos troupes d'amateurs, il est bon de le souligner, agrémentent de très nombreuses soirées de sociétés de la région, voire de la France frontalière. Toutes cherchent à servir au mieux le théâtre, elles y réussissent souvent, car elles ont la foi et l'enthousiasme indispensables.

A TRAVERS LE PROGRAMME 1969-1970

Comœdia, du Locle, prépare « Je veux voir Miousov », de Kataiev, et « Lorsque l'Enfant paraît », de Rousin.

■ Les Tréteaux d'Arlequin, « Les Bonnes », de J. Genêt, « Ici ou Ailleurs » du Genevois Pinget, et un mémorial Arthur Nicolet.

■ Le Club littéraire des commerçants monte « Une Femme à louer », de F. Campaux.

■ La Théâtrale de la Maison du

Assemblée constitutive d'un club des loisirs à La Chaux-de-Fonds

Poursuivant la réalisation de son programme le comité neuchâtelois de la Fondation suisse pour la vieillesse réunissait, mardi dernier, des personnalités de tous les milieux, en vue de créer un Club des loisirs ouvert à tous, et par conséquent indépendant de toute autre organisation. L'assemblée était présidée par l'ancien maire du Locle, Henri Jaquet.

Un comité provisoire de onze membres fut constitué: M^{mes} Jeanne Greber, Agnès Senaud et Flore Ramseier, ainsi que MM. Edmond Béguelin, Albert Haller, Ernest Jaton, Marc Kernén, René Racine et Charles Roulet, auxquels s'adjoindront les représentants que désigneront l'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée.

Le comité provisoire se réunira incessamment pour se répartir les tâches et désigner son président. Le comité définitif sera désigné à la fin du premier exercice par l'assemblée générale du club.

Le comité provisoire a reçu le mandat de prendre contact avec toutes les organisations s'occupant des loisirs du troisième âge, afin de coordonner et de publier les programmes d'activité. Une annonce et des communiqués fourniront toutes les indications les premiers jours de la semaine prochaine. L'activité débutera le jeudi 2 octobre, à 14 h. 30, à la Salle communale (deuxième étage) de la Maison du Peuple. M. André Paratte, le cinéaste loclois bien connu, présentera et commentera son film « La Grande Forêt », qui met en valeur tous les charmes de notre Jura.

TROC AMICAL. — Les porteurs de bons pourront se procurer des objets de même nature que ceux déposés samedi de 10 h. à 11 h. 30; de 11 h. 30 à 15 h., ils pourront échanger leurs bons contre n'importe quel objet. De 15 h. à 16 h., il sera procédé à la vente de tout ce qui restera. Elle se déroulera à la Salle de paroisse, Paix 127.

Peuple jouera « Illégitime Défense ou Lotus et Discretion », de F. Valmain et J. Dejoux, « Poil de Carotte », de J. Renard, « La Peur des Coups », de G. Courteline, « L'Araignée », de C. Dholloey.

■ L'Equipe, une pièce policière, « D'après Nature ou Presque », de M. Arnaud, dont la première représentation a lieu ce soir au Théâtre ABC.

■ Le Théâtre de langue allemande ABC a choisi « La Danse de Mort », de Strinberg, et « Le Pantalon », de Sternheim.

CELUI DE L'ABC

En plus des représentations de l'Equipe et du Théâtre allemand mentionnées ci-dessus, le Théâtre ABC présente un programme des plus intéressants. Professionnels et amateurs se produiront en alternance. H. Huguenin n'a pas hésité à varier les productions dans l'intention d'attirer le public et surtout dans l'espoir de le servir.

Voici la liste des troupes invitées: « Huis Clos », l'Avant-Scène de Bâle, de J.-P. Sartre; « Multipack », La Tarentule de Saint-Aubin, création collective; Le TPR à travers ses spectacles, pour les fêtes de l'An, création collective; « Riquet à la Troupe » (création), Les Trois P'tits Tours de Morges, d'Emile Gardaz; Gala Ricet Barrier, avec Annie Colette; « Le Journal d'un Fou », adapté et joué par Jean Locamor, de Nicolas Gogol; le mime Peupstsch; « Bonhomme et les Incendiaires », Théâtre de Poche de Neuchâtel TPN, de Max Frisch; spectacle Commedia dell'arte, Petit Théâtre de Confignon, création collective; Jean-Max Brua, Paris, auteur-compositeur.

Une saison cinématographique s'ajoute à cette activité théâtrale. Elle sera marquée par deux nouveautés importantes: la suppression des bandes d'accompagnement et des entractes. La qualité des films annoncés est indiscutablement un gage de succès.

Souhaitons en terminant que les cours donnés par le TPR facilitent le recrutement de nouveaux acteurs qui renforceront nos troupes d'amateurs, et que le rideau se lève toujours devant un très nombreux public.

E. MIS.

Ouverture des guichets à la poste principale

Lors de l'introduction de la semaine de 44 heures dans les services d'exploitation, le 1^{er} janvier 1968, l'entreprise des PTT avait été contrainte de réduire l'ouverture des guichets pendant la pause de midi, soit de 12 h. à 13 h. 45 au lieu de 12 h. 15 à 13 h. 30. Cette mesure, impopulaire en soi, était dictée par l'obsédante pénurie de personnel. La Direction des postes s'est toutefois rendu compte, au cours de ces vingt et un mois d'expérience, que l'ouverture à 13 h. 45 était particulièrement gênante pour bon nombre d'usagers. Soucieuse d'améliorer les prestations dans la mesure du possible, partant de rendre service au public, elle a décidé, d'entente avec la direction générale, de rouvrir les guichets à 13 h. 30, du lundi au vendredi, à La Chaux-de-Fonds 1, donc à la grande poste.

Au Locle, pour tenir compte des conditions locales, les guichets seront ouverts jusqu'à 12 h. 10 au lieu de midi et dès 13 h. 40 au lieu de 13 h. 45.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Avant le Grand Conseil neuchâtelois

CRÉDIT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE NAVIGATION SUR LES LACS DE NEUCHÂTEL ET DE MORAT

La société en question se voit dans l'obligation de désaffaeter la plus vieille unité de sa flotte, le « Neuchâtel », construit en 1912. Le plan financier élaboré en faveur de l'achat d'une unité de remplacement indispensable se présente ainsi:

Subventions à fonds perdus des cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg et de la ville de Neuchâtel, à raison de 200 000 fr. par collectivité de droit public	800 000.—
Participation de la Confédération	200 000.—
Emprunt auprès d'une banque cantonale	500 000.—
Le solde, par la trésorerie courante de la compagnie	600 000.—
Total	2 100 000.—

Le Locle

La nervosité chez l'enfant

Hier soir, à la Salle des musées, M^{me} A. Adhémar, de Fribourg, a parlé de ce sujet, sous les auspices de l'Ecole des parents.

La conférencière a traité ce sujet sous son aspect strictement éducatif, délimité par ces manifestations familiales. Celles-ci sont assez subtiles, car elles ne sont pas toujours apparentes. Les signes indicatifs de la nervosité sont particulièrement bien dissimulés chez les enfants très sensibles. On peut apercevoir les symptômes dans certaines habitudes alimentaires, dans certaines incontinences. Certes, il y a les aspects constitutionnels et héréditaires de la nervosité. Mais l'éducation peut faire beaucoup pour établir un bon équilibre du comportement. Dans cet ordre d'idées, la constellation familiale doit être bien examinée.

Avec les moyens audio-visuels d'aujourd'hui, le monde entier est, non seulement à notre porte, mais dans notre appartement. Et ce monde est trop chargé de violence. S'il émeut beaucoup les adultes, ce monde de violence, à combien plus forte raison les enfants. C'est pourquoi la vie familiale doit filtrer ces impressions fortes pour les rendre assimilables aux enfants. La télévision est très nocive dans ses possibilités de ravages sur les nerfs sensibles. Il faut que les parents y prennent bien garde.

D'autre part, la quantité de programmes offerts perturbe l'esprit, qui doit ou qui devrait choisir. C'est un simple aspect de la concurrence, qui engraisse l'esprit de vitesse et de compétition, qui fleurit bien au-delà du domaine sportif.

En France, par exemple, une enquête a révélé l'étendue de dommages créés sur les enfants de 3 à 6 ans

qui avaient suivi des émissions télévisées réservées à des adultes.

Devant les enfants, la psychologie est moins bien armée que la médecine. Les indices de la maladie sont aisément repérables. Mais les symptômes, les perturbations psychologiques sont beaucoup plus variés sur une même cause.

Concernant les conséquences nerveuses engendrées par les complications scolaires, M^{me} Adhémar s'interroge sur l'urgence d'une reconsidération générale de l'école. Cependant, dans ce domaine, il faudrait que les parents prennent sérieusement conscience de ce problème. Car, en définitive, c'est d'eux que dépend une nouvelle orientation.

La conférencière met un grand espoir dans les possibilités d'action des écoles de parents. Les parents, par les échanges d'expériences, par des informations contrôlées, peuvent accomplir un grand travail préventif contre la nervosité.

L'importance de la quantité et de la qualité du sommeil fut mise en relief. Et puis, au réveil, il est important que les enfants soient en présence de visages souriants. L'exemple vient toujours d'en haut. L'humeur parentale donne le ton dès le matin. Mais ce qui est valable pour le réveil de l'enfant l'est aussi pour son coucher. L'autorité parentale doit être soigneusement structurée pour jouer son rôle indispensable. J. B.

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, « Coup de Force à Berlin ».
CINEMA CASINO: 20.30, « Les Chasseurs de Scapals ».
CHATEAU DES MONTS: 14.00 à 17.00, horloges antiques.
MUSEE DES BEAUX-ARTS: exposition, Hommage à l'Atelier Lacourière, de 14.00 à 18.00.
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

Manifestants photographiés et filmés par la police

Le Conseil exécutif bernois a répondu à plusieurs questions écrites, notamment à celle du député Schaffter, chrétien-social de Delémont, qui s'élevait contre le fait que la police, de plus en plus fréquemment, photographie et filme des manifestations publiques. Le gouvernement répond que « les organes de la police n'agissent pas de leur propre chef ». La prise de vues photographiques se fait en vertu du Code de procédure pénale et fait partie des moyens d'investigation. A ce titre, elle est formellement demandée par les autorités judiciaires et le Conseil exécutif n'a nulle compétence d'interdire ce procédé. (w.)

Navigation sur la Suze

Le député Berger, libéral-radical de Bienne, qui demandait si le Conseil exécutif est disposé à maintenir l'interdiction de naviguer sur la Suze, s'est vu répondre par le gouvernement: « A notre connaissance, aucun texte de loi n'interdit la navigation de petites embarcations ou la navigation sportive. Sans doute, la loi sur la pêche prévoit-elle une interdiction indirecte, en ce sens qu'elle autorise le Conseil exécutif à créer des zones protégées. Or seuls quelques tronçons de la Suze sont protégés, le reste de la rivière ne l'est pas, en particulier le tronçon Sonceboz—La Heutte. (w.)

MOUTIER: Fillette empoisonnée par de la belladone. — Les parents de Claudine Schenk, trois ans, domiciliés aux Hautes-Roches, près de Moutier, viennent de vivre des heures de grande inquiétude. La fillette, accompagnée de sa sœur, cinq ans, s'était rendue dans la forêt toute proche. Elles en revinrent bientôt, mais Claudine ressentit tout à coup des douleurs abdominales atroces. Conduite de toute urgence à l'Hôpital de Moutier, elle resta vingt-quatre heures dans le coma. Questionnée, la petite sœur put dire que Claudine avait mangé de belles baies noires. Il fut possible d'établir qu'il s'agissait de belladone. Après des soins intensifs, l'état de l'enfant s'est nettement amélioré et elle paraît hors de danger. (w.)

CORGEMONT: Fracture du crâne.

— Jeudi, vers 18 h. 15, M. Max Kern, 46 ans, ouvrier, circulait à vélo entre Corgemont et Cortébert. Il bifurqua sur la gauche lorsque arriva une voiture automobile. Projeté sur le capot de la machine, il fut transporté sur celui-ci sur quelques centaines de mètres, puis éjecté dans un champ. Le blessé a été conduit dans un état très grave à l'hôpital de Saint-Imier où l'on diagnostiqua une fracture du crâne, une fracture du fémur, un enfoncement de la cage thoracique.

LE CRIME DES GENEVEZ: Enquête difficile. — Une foule nombreuse, gagnée par lémotion, a participé hier, à 15 heures, à l'ensevelissement, au cimetière des Genevez, de M^{me} H. Rebetz-Voiron (84 ans), lâchement tuée par des bandits que la police recherche. Quant à l'état du mari de la défunte, M. Arthur Rebetz, il semble qu'il y ait une légère amélioration devant-on apprendre à l'hôpital de Saint-Imier.

L'enquête, menée par le juge d'instruction Steullet, n'a pas encore permis de recueillir des indices pouvant conduire à l'arrestation des brigands. Toutefois, un travail minutieux est accompli par la police de sûreté, qui ne néglige aucun contrôle. (w.)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

PASSANTE BLESSÉE. — Vers 13 h. 25, à la place Neuve, une passante, M^{lle} Germaine Mathys, 60 ans, a été renversée par un cycliste sur un passage de sécurité. Elle a été blessée à la tête.

PENSÉE

Le malheur ouvre à l'âme des lumières que la prospérité ne discerne pas. Lacordaire.

GENÈVE

Taxe professionnelle fixe AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE TAXATION

Dans sa séance de vendredi après midi, le Grand Conseil s'occupera du rapport de la commission chargée d'examiner d'importantes modifications de la loi sur les contributions publiques, soit de la taxe professionnelle fixe, impôt prélevé par les communes sur les personnes physiques et morales dont l'activité est indépendante. C'est le cas des professions libérales, des commerces et des activités artisanales pour la plupart.

Un projet de loi avait été déposé en 1950 par l'ancien député Bougard, repris successivement par M. Babel, devenu conseiller d'Etat, puis par M. Buensod, devenu conseiller administratif de la ville et ensuite par M. Ducret, député, tous chrétiens-sociaux. Un autre projet de loi fut déposé deux ans plus tard par l'ancien député Dussoix, repris par M. Wuarin, tous deux libéraux. Ces projets qui portent respectivement les numéros 1224 et 1341 proposaient également des modifications de la LCP au titre de la taxe professionnelle. Ces deux projets fort anciens, furent à la base d'une étude complète faite par une commission d'experts nommée par le Conseil d'Etat avec mission d'élaborer un projet remédiant aux lacunes et aux inconvénients de la loi actuelle de plus en plus désuète. Ces experts, après 148 séances! déposèrent leurs conclusions qui permirent au Conseil d'Etat de déposer une troisième projet, lequel porte le N° 3362 a.

La Commission permanente des contributions publiques fut chargée de l'examen du projet du Conseil d'Etat et c'est son rapport et le texte du projet définitif qui seront examinés vendredi par les députés genevois.

Dans son rapport assez succinct, M. Pittard (rad.) souligne les avantages du projet issu des travaux de la commission et précise les modifications apportées par la commission au projet du Conseil d'Etat et, d'autre part, invite les députés à rejeter les projets déposés par MM. Bougard et Dussoix au cas où les députés qui les ont repris à leur compte ne les retireraient pas. Enfin, le terme « fixe » est sup-

primé, cet impôt s'intitulant désormais: «taxe professionnelle communale».

Le cas de la commune de Vernier

La loi actuelle sur les contributions porte en son article 302 bis, l'obligation pour la ville de Genève de verser annuellement un montant de 60 000 fr. à la commune de Vernier au titre de taxe fixe pour diverses installations situées sur le territoire de cette commune.

D'ici dix ans ce versement sera supprimé selon le taux dégressif ci-après:

1970 60 000 fr.	1975 30 000 fr.
1971 54 000 fr.	1976 24 000 fr.
1972 48 000 fr.	1977 18 000 fr.
1973 42 000 fr.	1978 12 000 fr.
1974 36 000 fr.	1979 6 000 fr.

Soit une diminution de 6000 fr. par année jusqu'à extinction de cette obligation.

En effet, les commissaires ont estimé qu'il n'était pas possible de priver immédiatement la commune de Vernier de ce pactole et qu'il était préférable d'appliquer la méthode dégressive.

Objet de la taxe (Article 302 a nouveau)

La taxe professionnelle de chaque contribuable est calculée sur la base de coefficients, applicables au chiffre annuel de ses affaires, au loyer annuel des locaux qu'il occupe professionnellement et à l'effectif annuel moyen des personnes travaillant dans son entreprise.

Lorsqu'un contribuable possède dans une commune plusieurs établissements ou locaux, il est soumis à une taxe unique. Celle-ci est calculée en appliquant les coefficients aux chiffres des affaires, au total des loyers et à l'effectif du personnel afférents à l'ensemble de ses activités dans la commune.

Lorsqu'une personne morale est imposée par le canton, en application

des dispositions de l'article 65 ou conjointement des articles 63 et 65, le canton perçoit pour le compte des communes intéressées la taxe professionnelle sous forme de centimes additionnels, fixés par le Conseil d'Etat d'une manière uniforme, ne peuvent dépasser 30 centimes par franc de l'impôt cantonal de base.

CHIFFRE D'AFFAIRES (article 304)

Le chiffre des affaires du contribuable est la somme des prestations obtenues, en contrepartie de livraison de marchandises ou de services rendus, par le contribuable, pour son propre compte, directement ou indirectement. Sont notamment considérés comme chiffre des affaires le produit brut des ventes et tous les autres produits bruts, tels que les commissions, les courtages, les honoraires et toutes les indemnités en relation avec l'activité lucrative, le produit brut de location de biens, les intérêts et, en général, tous les produits acquis en relation avec l'activité lucrative.

Ne sont pas compris dans le chiffre des affaires:

- a) les rabais et les escomptes accordés aux clients;
- b) les frais avancés pour des tiers et qui leur sont facturés séparément;
- c) les pourboires encaissés pour le compte du personnel;
- d) les bénéfices en capital sauf s'ils constituent le produit d'une activité lucrative lors de la cessation d'une activité;
- f) le produit de la gestion de la fortune privée du contribuable.

COEFFICIENTS (article 307)

Les entreprises sont classées en tenant compte du groupe professionnel auquel elles appartiennent ou auquel elles sont rattachées par analogie. Les coefficients applicables aux chiffres des affaires des différents groupes sont fixés dans un règlement établi par le Conseil d'Etat. Ils sont échelonnés en tenant compte de l'intensité de rendement moyen des différentes activités prises en considération. Ces coefficients ne peuvent dépasser:

- a) 1,7 % sur le chiffre d'affaires du commerce de gros;
- b) 3 % sur le chiffre d'affaires du commerce de détail;
- c) 5 % sur les commissions et les rémunérations de services;
- d) 6 % sur les honoraires et les rémunérations de courtage.

Un nouveau coefficient ne peut être affecté à un groupe professionnel que dans la mesure où l'on constate pour l'ensemble de ce groupe une modification sensible et durable des éléments déterminants pour la fixation du coefficient antérieur.

Le classement des contribuables dans les groupes est établi par l'autorité de taxation. Le contribuable exerçant plusieurs activités distinctes est classé dans le groupe afférent à son activité principale. Les coefficients prévus pour les groupes auxquels se rattachent ses autres activités peuvent, notamment à la demande du contribuable, être appliqués au chiffre des affaires provenant de chacune de ces activités.

Le coefficient concernant le loyer est de 10 %.

Le coefficient concernant le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise correspond à 10 fr. par personne.

Telles sont les données essentielles et les notables améliorations apportées à la LCP, titre III, au sujet de la taxe professionnelle communale.

L. P.

Mémento genevois

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE (Salle Lullin): «Lamartine, Genève et la Suisse».

SAMEDI ET DIMANCHE FÊTES DU CENTENAIRE A CHÈNE-BOURG

Place Favre et salle de réunion. Samedi, à 20 h. 30, grande soirée et bals. Dimanche, à 15 h., cortège commémoratif, 700 participants, dont les dragons de 1870, les Vieux-Grenadiers, les majorettes Very-Girls. A 16 h., concert par l'Elite. Fête foraine. Braderie.

Org.: Commerce Chêne-Bourg

Un rapport intéressant: celui de la CIA

Les délégués de la CIA (caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève) sont convoqués pour lundi 29 septembre, à 18 h. 15, à l'aula de l'université. A l'ordre du jour: rapports du comité et de la commission de vérification des comptes pour 1968 et discussion et vote sur ces rapports. Après la désignation de deux vérificateurs des comptes pour 1969, les délégués discuteront de quelques modifications statutaires. On sait que le comité de la CIA est présidé par le chef du Département des finances, soit actuellement par M. Jean Babel, conseiller d'Etat.

Dans le rapport pour 1968 qui nous a été communiqué, nous relevons que la réserve mathématique est de 206,5 millions de francs, que l'excédent des recettes s'est élevé à plus de 5,3 millions, qu'il a été versé pour 8,4 millions de pensions, que l'ensemble des cotisations statutaires, rappels, finances d'entrée et rachats a dépassé 13,6 millions, alors que les transferts du compte «épargnants» ont été supérieur à 3 millions, qu'enfin le revenu des immeubles et des sociétés immobilières a atteint 3,6 millions.

La CIA paie des impôts; en 1968, c'est 444 323 fr. qui ont été virés à ce titre.

CE QUE M. BABEL, CONSEILLER D'ETAT, POURRAIT DIRE AU GRAND CONSEIL

On sait que le député socialiste L. Piguet a, au nom du parti, déposé une motion concernant notamment «l'inventaire des immeubles appartenant à des corporations de droit public». Cette motion fut renvoyée, le 18 avril 1969, au Conseil d'Etat.

Si nous rappelons ce fait dans le cadre du rapport annuel de la CIA pour 1968, c'est que celui-ci contient une partie des renseignements que devra fournir le Conseil d'Etat, donc M. Babel, président de ladite CIA.

En effet, la CIA est propriétaire, en

nom et en sociétés immobilières de nombreux immeubles qui ne sont pas livrés à la spéculation et sur lesquels le rapport en question nous donne de précieuses indications sur leur rendement.

D'abord, à propos des immeubles en propriété directe, précise que ceux encore soumis au régime de la surveillance ont rapporté 12,96 % brut (net 8,59 %), alors que le rendement d'autres immeubles à loyers libres a été de 6,43 % brut (net 4,69 %).

En ce qui concerne les immeubles en sociétés, le rendement brut a varié entre 7,75 % et 5,93 % (net, de 5,11 % à 4,59 %). Autre précision intéressante, le montant des intérêts hypothécaires accuse une augmentation de 18 000 fr., malgré les remboursements d'hypothèques effectués ces deux dernières années, ou peut, dit encore le rapport de la CIA, également relever une très forte augmentation des charges fixes qui groupent les assurances, les services industriels, les conciergeries; ce poste comprend également les commissions de gérance au taux de 3 1/2 %; d'autres postes accusent une légère diminution; malgré cette situation, le rendement net pour 1968 a été supérieur à 1967; il a passé de 4,73 % pour 1967 à 5,11 % en 1968 pour les logements soumis à la surveillance, et de 4,97 % à 4,99 % pour les immeubles à loyers libres, et enfin, de 4,65 % à 5,36 % pour les HLM du groupe Balexert.

Tels sont les renseignements tirés du rapport de la CIA 1968, qui sont de nature à vous intéresser.

Qu'attend donc M. Babel pour répondre officiellement à la motion socialiste dont nous parlons plus haut? Il sait pertinemment que toutes les corporations de droit public ont, en automne 1969, publié leur rapport pour l'année précédente; alors! Se refuse-t-il à apporter, avant les élections, la preuve de la spéculation permanente des milieux immobiliers?

R. S.

Elections du Grand Conseil, 15, 16, 17, 18 et 19 octobre

Appel aux électrices et électeurs

UN PARTI VEUT VOUS RENSEIGNER,
OBJECTIVEMENT ET COMPLÈTEMENT

DIX TEXTES SONT A VOTRE DISPOSITION

Pourquoi le Parti socialiste?

Quelle doit être pour les socialistes la société de demain?

Le Parti socialiste est-il un parti d'opposition ou un parti de gouvernement?

Quelles sont les options du Parti socialiste en matière de politique étrangère?

Quels sont les projets du Parti socialiste en matière de prévoyance sociale et de santé publique?

Quels sont les projets du Parti socialiste en matière d'enseignement et d'instruction publique?

Que propose le socialisme aux femmes?

Comment lutter contre la vie chère?

Comment devrait se présenter la fiscalité de demain?

Pourquoi les socialistes revendiquent-ils le droit au logement?

Demandez ce programme: secrétariat du Parti socialiste, bd James-Fazy 18, 1201 Genève, tél. 31 37 10, l'après-midi; tél. 32 42 40, le matin, de 9 à 11 h. (sauf le samedi).

OFFRES D'EMPLOI

Département de l'instruction publique

ECOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE DE GENÈVE

Un ou deux postes de

professeurs de mathématique

(22 à 26 heures d'enseignement)

sont à repourvoir à l'ETSG.

Exigences: lic. es sc. math. et certificat d'aptitude à l'enseignement. Entrée immédiate ou à convenir.

Le cahier des charges et le bulletin d'inscription peuvent être obtenus au secrétariat des Ecoles techniques, 4, rue de la Prairie, 1202 Genève, tél. 44 77 50.

Les candidatures doivent parvenir à M. Louis Huguenin, directeur, jusqu'au mardi 30 septembre 1969.

Le conseiller d'Etat chargé du
Département de l'instruction publique:
ANDRÉ CHAVANNE.

A. Russin, ce prochain week-end

Malgré la grêle en 1969, c'est dans la liesse générale qu'aura lieu la Fête des vendanges

Le charmant village de Russin a mis sur pied pour la septième année consécutive, sa Fête des vendanges 1969. Et samedi et dimanche, comme l'an dernier à pareille époque, ce sont des milliers de personnes qui viendront, les unes de fort loin, fraterniser dans la joie et l'allégresse pour fêter les vendanges. Cela, malgré les trois assauts de la grêle qui, depuis août, a détruit 60 à 75 % de la récolte suivant les endroits.

Mais c'est là le lot des vigneron de connaître de belles années et des mauvaises qui voient le fruit de leur labeur anéanti. Cela n'a pas rebuté le comité d'organisation, ni les autorités du village d'organiser cette fête annuelle, en passe de devenir une tradition.

Il y a quelques jours, ledit comité a reçu les représentants de la presse pour leur exposer les grandes lignes de l'organisation de la Fête des vendanges 1969.

Il y avait là pour accueillir les journalistes, M. Dupont, maire de

Russin et MM. Desbaillets, adjoint du maire, A. Dussoix, l'actif président du comité d'organisation, qui donneront force renseignements sur les festivités de samedi et dimanche, lesquelles reposent sur la devise: «Toujours mieux», et nous pouvons ajouter: «Toujours plus beau!»

Le programme est magnifique, avec un grand corso le dimanche après midi, une fête pour les enfants des écoles le samedi après midi, deux bals avec des orchestres réputés qui ont nom: «The New Syncopaters» et «Jean Recarly», le prix d'entrée unique étant valable pour les deux pistes de danse.

Pourquoi vous en dire davantage; il faudra aller à Russin pour voir, goûter le bon vin, le premier moût genevois de l'année, les saucisses, et tout et tout. C'est dans une ambiance du tonnerre que vous êtes sûr de vous amuser, samedi et dimanche à Russin, et vous ferez plaisir aux gens de la vigne. P.

Cours commerciaux de Genève

Le chef du Département du commerce, de l'industrie et du travail nous communique:

«A la veille de l'ouverture des cours commerciaux de Genève et des cours industriels du soir, et au moment où de nombreuses écoles reprennent leur activité, nous rappelons à la population l'importance fondamentale du perfectionnement professionnel pour l'avenir de notre économie et le bien-être de notre population.

«Les mutations de notre temps, l'évolution rapide de notre économie exigent de tous les travailleurs qu'ils se tiennent au courant des progrès techniques de leur métier, qu'ils complètent leurs connaissances professionnelles et élèvent leur niveau de culture générale.

«Pour satisfaire la légitime ambition de ceux qui veulent améliorer leur situation et s'assurer une véritable promotion professionnelle, les

institutions genevoises de perfectionnement professionnel et d'éducation permanente organisent à leur intention des cours, des conférences, des séminaires et des travaux pratiques.

«Soucieuses qu'aucun travailleur ne soit contraint de renoncer à la formation et au perfectionnement professionnels de son choix pour des raisons financières, les autorités sont prêtes, sous certaines conditions, à examiner avec bienveillance les demandes d'aide qui leur seront présentées. Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de:

«la direction des Cours commerciaux de Genève, 11, rue d'Italie (tél. 26 12 62); la direction des Cours industriels du soir, rue de la Prairie (tél. 44 60 82); l'Association des instituts et des écoles d'enseignement privé, 98, rue de Saint-Jean (téléphone 32 80 00); l'Office d'orientation et de formation professionnelle, 23, rue Ferdinand-Hodler (tél. 27 28 50).»

VAUD

LE DROIT AU LOGEMENT

Lorsque le Gouvernement suisse — dans sa majorité — méprise les intérêts des milieux modestes, le peuple a non seulement le droit, mais surtout le devoir de prendre conscience de la situation.

Lorsqu'un gouvernement tend à devenir le jouet des groupes de pression, la vigilance s'impose à chacun.

Les récentes décisions économiques prises au niveau de l'exécutif fédéral forment un bouquet de contradictions et forcent à la réflexion.

Quand on prétend lutter contre l'inflation en privant les locataires de toute protection — quand on tolère que l'indice du coût de la vie soit entraîné par la poussée inflationniste des loyers — le peuple a le droit de questionner.

Quand l'Etat recommande un équilibre des budgets des collectivités, mais qu'il tolère que ces mêmes collectivités subissent le manque à gagner de la sous-enchère fiscale, au profit des gros revenus et des grandes sociétés, on a le droit d'interroger.

Quand l'Association des banquiers déclare : « C'est nous qui voulons être maîtres du volume des crédits, du contrôle des émissions d'emprunts, sans que l'Etat puisse nous imposer — à nous banquiers — une décision qui nous déplairait », le peuple a le droit de mettre en doute l'efficacité de l'appareil politique.

Quand la majorité des Chambres fédérales, noyauté par les milieux économiques, se révèle docile aux groupes de pression, le peuple a le devoir de réagir.

La manifestation de ce jour s'inscrit dans le cadre d'une prise de conscience.

A la veille de l'ouverture de la session des Chambres fédérales, qui traiteront entre autres objets le problème du logement, notre manifestation est un acte de volonté des locataires dans la défense d'intérêts légitimes.

Il faut que l'on sache, sous la coupole fédérale comme ailleurs, que la situation du marché du logement est telle que la construction répond d'abord à des buts financiers et spéculatifs. Il faut que l'on sache que l'on est loin de satisfaire la demande de logements à loyers convenables.

L'initiative du Mouvement populaire des familles qui demande que soit réalisé un véritable droit au logement, appuyée par plus de 83 000 signatures, a été déposée le 11 octobre 1967. Il aura fallu deux ans au gouvernement pour dire simplement non. Notre déception est profonde.

Dans une époque qui flatte la critique, les 83 526 citoyens qui signèrent cette initiative étaient en droit de souhaiter un dialogue rapide. La démocratie directe a ses exigences. L'ignorer ou feindre de l'ignorer est grave. On frise l'insolence...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que si la démocratie politique existe, on est loin d'avoir réalisé la démocratie économique et sociale.

Pense-t-on sérieusement en haut lieu que la limitation du droit de résiliation en matière de bail va résoudre quoi que ce soit ? Comme le disait

mon ami Durussel : « C'est un pet sur une toile cirée... »

Pense-t-on sérieusement que des conventions privées entre autorités cantonales et propriétaires immobilières vont résoudre le problème du logement ? Lorsque les Chambres immobilières de Genève et de Vaud disent : « Vous signez une convention sur la surveillance des loyers — qui n'engagera d'ailleurs que les propriétaires qui le veulent bien — car c'est cela ou rien », c'est jeter de la poudre aux yeux.

A-t-on le droit de penser que semblables mesures aient valeur quelconque ?

Le 31 décembre 1969 expirent les mesures de protection des locataires. Les circonstances exigent leur prorogation jusqu'au jour où — par une véritable politique du logement — on aura la certitude que le locataire est traité avec une parfaite et indispensable objectivité.

Le scandale — c'en est un — a assez duré : la spéculation subsiste, l'arbitraire fleurit...

Je voudrais relever ici deux exemples : le premier illustre la spéculation, le second permet de mieux saisir pourquoi le propriétaire immobilier veut que disparaissent les mesures de protection.

Le 18 juin 1969, M. X. achète un terrain pour le prix de 200 000 fr. ; le 3 juillet 1969, M. X. vend ce terrain à bâtir pour le prix de 491 750 fr. : bénéfice en quinze jours de 291 750 fr.

Combien de montants surfaits de loyers pour autoriser un parasite à accéder à la société huppée tout en ayant bonne conscience ? Ce scandale est-il unique ? Je pose la question !...

Le résultat inévitable de la disparition de toute forme de protection des locataires, je le soumets à votre méditation en utilisant mon second cas.

La société immobilière Y est propriétaire d'un immeuble construit en 1946 ; son coût de construction : Fr. 1 100 000.—. Le revenu locatif calculé au taux de 6 1/2 % représentait annuellement 73 000 fr. L'augmentation du taux des emprunts hypothécaires a permis (par des augmentations de loyers, bien sûr !) de porter le revenu locatif annuel à 98 500 fr. Mais la suppression de la surveillance va permettre de porter ce même revenu locatif (toujours en augmentant les loyers) à 128 000 fr. Mieux ! Toujours au taux de rentabilité de 6 1/2 %, l'immeuble aura une plus-value de 870 000 fr. par rapport au coût de sa construction.

Ignorer le phénomène est grave. Le peuple gronde. Il faut rendre compte.

Il faut admettre que le problème du logement est un problème social. Il faut proroger les mesures actuelles tant et aussi longtemps que le marché du logement ne sera pas satisfaisant. Il faut surtout admettre que notre pays manque furieusement d'une législation dynamique concernant le logement.

Ce qui importe : c'est construire. Oui, construire — mais pas à n'importe quelle condition — pas à n'importe quel prix de location.

L'initiative privée ne saurait assurer l'entier de l'effort à des conditions financières acceptables pour tous les locataires. Le capital privé recherchera toujours le plus haut profit. La preuve est faite et refaite. Le capital reste fidèle à sa vocation en investissant dans les affaires juteuses d'abord.

Seul l'accroissement du nombre des constructions réalisées sans but lucratif permettra le contrepoids — ou si l'on préfère de concurrencer avantageusement — la construction d'immeubles à but spéculatif.

Comment ? C'est parfaitement concevable et réalisable en épaulant financièrement toutes constructions de logements que réaliseraient les groupements (sociétés coopératives d'habitation) ne poursuivant aucun but lucratif.

En Suisse dans le total de la propriété locative, les sociétés coopératives d'habitation n'interviennent que pour un peu plus de 10 %.

Cette situation est le fait des ennuis que rencontrent les groupements ne poursuivant pas de but lucratif pour se créer et se développer. Une société coopérative d'habitation en création éprouve les plus grandes difficultés à réunir le capital initial à toute réalisation.

Sans entrer dans le mécanisme d'un problème de technique financière, il importe de dire ici qu'un fonds d'investissements — comparable sur le principe à celui qui existe dans le cadre de la loi fédérale sur les crédits d'investissements en faveur de l'agriculture — permettrait la mise sur le marché de logements à des conditions abordables.

Que l'on ne vienne pas nous parler de surchauffe et de limitation des crédits ! Ce serait nous obliger à quelques comparaisons avec les crédits d'armée, par exemple !

La création d'un fonds d'investissements aurait un double rôle : entretenir et prolonger l'émulation sur le plan de la construction et stabiliser les conditions de loyers.

On veut souhaiter que le gouvernement et les Chambres fédérales ne soient pas insensibles à cette forme constructive (c'est le cas de le dire) dans la recherche indispensable d'un équilibre du marché du logement.

Pour l'heure : vigilance et action concertée.

A. Bussey.

Echange d'apprentis Vaud—Zurich

Une expérience concluante, si...

Si de nos jours, on n'utilise plus guère le terme « fossé » en parlant des relations avec nos compatriotes d'outre-Sarine, il faut tout de même admettre qu'il subsiste quelques séquelles de préjugés d'un côté comme de l'autre. Y a-t-il incompatibilité entre la mentalité suisse allemande et celle des « Welsches » ? On l'a cru longtemps. Pour se convaincre du contraire, il fallait avant tout se débarrasser d'une certaine méfiance née d'un jugement trop hâtif, ou encore d'idées préconçues.

Malgré quelques réticences, le bon sens a finalement eu raison de ces défauts bien helvétiques. Le Vaudois, qui se rend à Berne, à Zurich ou ailleurs, n'a plus l'impression d'être un « étranger » que l'on regarde d'un œil sceptique. La jolie « Trudy », qui vient apprendre le français sur les bords du Léman, trouve les Romands aussi charmants que distingués. Même les longues tresses des Bernoises se sont sensiblement raccourcies et les soirées passées au home d'accueil de jeunes filles suisses allemandes ne sont plus que de lointains souvenirs pour ces demoiselles. La nouvelle génération a déraciné les mœurs de nos grands-parents ; révolution familiale ? Non, signe infaillible de l'évolution de la société, que la jeunesse veut plus sociable : un monde à son image, celui de la compréhension et de l'entente entre tous les hommes. C'est pourquoi à l'heure de l'unification européenne, notre pays doit définitivement abolir ce semblant de barrière qui sépare encore les Confédérés de langues différentes. Tous les moyens servant la cause d'un rapprochement et favorisant les contacts intercantonaux méritent d'être mis en évidence.

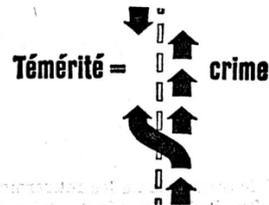
Dans le cadre du 50^e Comptoir suisse, la Chambre de commerce de Zurich et l'Association des industries vaudoises-Chambre vaudoise de commerce et de l'industrie ont organisé un échange d'apprentis entre les deux cantons. 340 apprentis vaudois ont ainsi été reçus sur les bords de la Limmat et 345 jeunes gens et jeunes filles zurichois ont séjourné chez nous. But de cet échange : découvrir un autre canton, visiter des entreprises, faire la connaissance de Confédérés et nouer des contacts amicaux entre apprentis des deux cantons. Une

telle initiative est d'autant plus intéressante qu'elle peut déboucher sur le terrain professionnel. L'apprenti peut envisager une période de perfectionnement et d'étude de la langue dans un autre canton. Les entreprises ont aussi la possibilité d'entrer en rapport avec d'éventuels jeunes collaborateurs qui pourront faire un stage dans une autre région de la Suisse pour compléter leur formation et élargir leurs connaissances.

L'idée d'échange d'apprentis doit être étendue davantage et surtout placée dans son véritable contexte. Une visite de 48 heures dans l'un ou l'autre des cantons, quoique sympathique, n'aura qu'une valeur symbolique, si l'on ne s'efforce pas de poursuivre ensuite les objectifs pratiques. Aujourd'hui, on assiste de plus en plus à la concentration d'entreprises au niveau national et international. L'échange d'apprentis ne devrait donc plus poser de problèmes aux employeurs qui travaillent avec des maisons sœurs, réparties aux quatre coins du pays. Alors pourquoi ne pas offrir aux jeunes la possibilité d'effectuer durant leur apprentissage légal un séjour de quelques mois, soit en Suisse alémanique, en Suisse romande ou au Tessin ? Une affaire de contrat qui ne pourrait qu'être profitable à chacun.

K. Sch.

CRASSIER : Mort d'un ancien président du Grand Conseil. — M. James Berlie, agriculteur à Crassier, ancien président du Grand Conseil vaudois, est mort à l'âge de 66 ans. Député pendant 21 ans, de 1945 à 1966, il avait présidé le législatif cantonal en 1956-1957 et avait présidé aussi le groupe radical du Grand Conseil.



Gain accessoire

durant loisirs par activité auxiliaire dans rayon de domicile (surveillances et contrôles en uniforme lors de manifestations).

S'annoncer à Sécurité S. A., 1005 Lausanne, rue du Tunnel 1, tél. (021) 22 22 54.



Au Vieux Stand Lutory

R. CACHMAILLE

Dans un cadre reposant, des repas soignés à des prix étudiés.

Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première suisse
Les 7 prestigieux sont de retour... Cette fois, ils vont mettre le paquet. Un film de Paul Wendkors
LES COLTS DES 7 MERCENAIRES
George Kennedy, James Whitmore, Frank Silvera
Panavision - Couleurs - Parlé français

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 20.00 14 ans
2e semaine
Pour la première fois sur écran géant 70 mm., son stéréo, le chef-d'œuvre de William Wyler, aux 11 Oscars
BEN-HUR
Charlton Heston, Jack Hawkins, Stephen Boyd, H. Harareet (Faveurs suppr.)
Parlé français - Louez d'avance

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.00
L'un des plus beaux films des dernières années...
CHARLY
d'après de best-seller «Des Fleurs pour Algernon», un film de Ralph Nelson, avec C. Robertson (Oscar 69) et C. Bloom
Technicolor - Techniscope - Parlé franc.

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
Première suisse
Le 2e «San Antonio» de Frédéric Dard à l'écran
BÉRU ET CES DAMES
Gérard Barry (San Antonio) et Jean Richard (Bérurier), avec Marcel Bozzuffi et Anna Gael (Faveurs suspendues)
En estmancolor et cinémascope

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
En grande première suisse
Un film tchécoslovaque primé !
LA NUIT DE LA NONNE
avec Jana Brejchova - Mise en scène du talentueux Karel Kachyna
Version originale s.-t. franc.-alle. Faveurs suspendues à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Alain Delon, Mireille Darc dans
JEFF
Une réalisation de Jean Herman
Estmancolor

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 16 ans
Première réédition
Un classique du cinéma français !
Le monument de Marcel Carné et Jacques Prévert
LES VISITEURS DU SOIR
avec Alain Cuny, Arletty, Jules Berry,
Musique de M. Thiriet et J. Kosma

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Première vision
Un superwestern avec Gregory Peck et Eva-Marie Saint
L'HOMME SAUVAGE
En couleurs
Panavision - Technicolor

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 16 ans
En première - 2e semaine
Le dernier Pierre Etaix, à pleurer de rire
C'est un bain de fraîcheur pour l'esprit
LE GRAND AMOUR
Un beau film, un bon film, un vrai film, un film à voir ! Faveurs supprimées
En couleurs

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 12 ans
Samedi, nocturne à 23.15
Niven, Belmondo, Bourvil, Wallach et Sylvia Monti dans
LE CERVEAU
Un film de Gérard Oury
Venez rire avec eux !
Eastmancolor - Franscope - Fav. susp.

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.15, 20.00, 22.30 16 ans
En première
D'après le roman de Bernard Malamud (Prix Pulitzer) - En français - Couleurs
Le film émouvant et grandiose de John Frankenheimer
L'HOMME DE KIEV
(THE FIXER) avec A. Bates, D. Bogarde, C. White, D. Warner, E. Hartman

Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Le film poignant de Martin Ritt
L'HOMME QUI TUA LA PEUR
Sidney Poitier, John Cassavetes, Jack Warden

Romandie Tél. 23 47 64
Ce soir, nocturne à 23.30 16 ans
Première de gala à 20.15, en présence du réalisateur, G. Hamilton
Sous le patronage de la «Tribune de Lausanne—Le Matin»
LA BATAILLE D'ANGLETERRE
Prod.: H. Saltzman Location: 23 47 64
14.00, 17.00 16 ans
INDIANAPOLIS... PISTE INFERNALE

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 16 ans
GRAND PRIX

SUÈDE: T. ERLANDER SE RETIRE

Le président du Conseil suédois, Tage Erlander, va prendre sa retraite dimanche, après être resté vingt-trois ans à la tête du gouvernement. Cette retraite coïncide avec l'ouverture de l'assemblée du Parti social-démocrate suédois, dont il est président. T. Erlander se retire en raison de son âge: il a 68 ans.

On pense généralement que le successeur de T. Erlander sera S. Palme, 42 ans, actuellement ministre de la Culture, de l'information et de l'enseignement. T. Erlander, qui est à la tête du gouvernement depuis 1946 et qui se consacre à la vie politique depuis trente-neuf ans, aura ainsi assumé le plus long mandat de président du conseil dans l'histoire des pays démocratiques. Au cours de ce mandat, il a modifié trente-neuf fois son cabinet et travaillé avec cinquante-sept ministres différents. C'est un des hommes qui a fait de la Suède le synonyme d'Etat providence et qui a développé la sécurité sociale et lancé la grande réforme de l'assurance vieillesse généralisée.

T. Erlander se retirera officiellement de son poste de président du Parti social-démocrate le 1^{er} octobre. Le même jour, son successeur sera

désigné. Ce dernier deviendra en même temps chef de la fraction parlementaire du parti.



Tage Erlander

Miami envahi... par des escargots

Des escargots géants ont envahi Miami. Deux fois gros comme le poing, particulièrement voraces, ils engloutissent tout ce qui leur semble comestible et dévastent tout sur leur passage; ils vont même jusqu'à avaler la peinture des maisons pour se procurer du calcium.

Ils sont des milliers, installés dans un quartier résidentiel du nord de la ville, livrant une bataille jusqu'ici victorieuse contre les habitants. Ces monstres sont les descendants de trois

petits escargots qu'un jeune garçon, de retour d'un voyage à Hawaï, offrit, il y a trois ans, à sa grand-mère. Ils ont depuis proliféré, à raison de six cents par an et par tête.

Les autorités ont été alertées il y a quelques jours seulement par les résidents épuisés par leur lutte contre les gastéropodes et jeudi le Département de l'Agriculture a annoncé qu'il allait tenter de rejouer les envahisseurs.

Dijon: Deuxième journée du procès Deveaux

La seconde journée du procès devant les assises de Dijon de Jean-Marie Deveaux dont la condamnation à vingt ans de prison pour le meurtre de Dominique Bessard, le 9 juillet 1961, a été cassée, s'est ouverte sur un exposé scientifique — et macabre — d'un témoin de la défense, M. Barone, professeur éminent d'anatomie comparée à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Pour étayer sa démonstration, le professeur a fait circuler des photographies en couleurs de la petite fille ensanglantée, a montré des planches d'anatomie et a expliqué comment il avait « sacrifié » quatre chiens, ces quatre animaux offrant notamment par leur poids « le plus de ressemblance possible sur le plan anatomique avec le corps d'une fillette de 7 ans ». Ces chiens, a-t-il précisé, avaient été rasés dans la région de la gorge et de l'abdomen « pour que leur pelage ne gêne pas la pénétration des

coups de couteau ». Le professeur tenait en effet à démontrer — point capital pour la défense — que la fillette avait été égorgée avant de recevoir plusieurs coups de couteau au ventre. J.-M. Deveaux, dans ses aveux avaient en effet déclaré aux policiers, lors de son premier procès, qu'il avait procédé dans le sens inverse. De l'autopsie des chiens « sacrifiés », il ressort, « avec certitude » a conclu le professeur, que la petite fille a été d'abord égorgée et que les plaies au ventre — les viscères étaient exsangues — ont été faites un certain temps après. Il affirme également qu'il était impossible pour le meurtrier de ne pas avoir été souillé de sang.

Le Dr Vinson, spécialiste de l'égorgeage, qui lui a succédé à la barre, a soutenu à nouveau que l'assassin était gaucher. Or Deveaux est droitier.

Le commissaire Durin qui mena l'enquête a déposé dans l'après-midi.

EN QUELQUES LIGNES

● BRUXELLES. — Trois personnes ont été tuées dans une collision survenue entre un camion-citerne allemand et l'express Paris-Amsterdam, au passage à niveau automatique de Lembeek—Halle, à 15 km. de Bruxelles.

● BELGRADE. — La Yougoslavie va relancer, sur le plan des partis communistes, des relations avec l'URSS et les pays socialistes européens. Simultanément, la presse yougoslave va être réglementée et d'importantes décisions d'ordre intérieur seront prises par le bureau de la présidence du parti, dans la première quinzaine d'octobre. C'est ce qu'a annoncé, dans une interview à Tanyoug, une personnalité du Parti communiste yougoslave.

● TEL-AVIV. — La moyenne mensuelle des pertes israéliennes a triplé par rapport à ce qu'elle était il y a trois ans, a déclaré le général Dayan, ministre israélien de la Défense, en ouvrant la campagne électorale du Parti travailliste.

● RABAT. — La première conférence islamique au sommet a pris fin jeudi soir à Rabat avec la publication d'une déclaration invitant les grandes puissances à intensifier leurs efforts en vue d'assurer le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés en juin 1967.

● MALVERN (Pennsylvanie). — Arthur Manger, 48 ans, qui était généralement considéré comme un bon père de famille, a tué jeudi à coups de fusil sa femme et trois de leurs enfants avant de se faire justice. L'auteur du quadruple crime a commis son forfait alors que les victimes se trouvaient au lit. Les deux autres enfants du couple blessés, sont dans un état critique.

France: Un nouveau jeu: « l'enlève-maire »

M. Raymond Jacquet, maire de La Tour-du-Pin, membre du Conseil économique et social, a été enlevé vers minuit, dans des conditions encore indéterminées.

Le rapt a été effectué par des inconnus, présumés adhérents du Comité d'information et de défense des commerçants (CID), issu du mouvement de La Tour-du-Pin. A 1 h. 40, ledit maire a été libéré par M. Nicoud, chef du CID. Ce dernier a alors annoncé qu'il « prenait le maquis » pour échapper aux poursuites annoncées contre lui, tout en continuant à animer l'organisation.

BONN: DRAMATIQUE DÉBAT AU SOMMET

Au cours d'un débat télévisé jeudi soir, unique dans les annales des campagnes électorales en RFA, plusieurs millions de téléspectateurs ont pu voir les présidents des quatre grands partis siégeant au Bundestag, MM. K. Kiesinger (chancelier, CDU), Strauss (ministre des Finances, CSU), Brandt (ministre des Affaires étrangères, SPD) et Scheel (FDP, opposition) répondre à quatre journalistes. Au centre du débat, le thème le plus brûlant de l'heure: le D-Mark.

Les questions furent d'autant plus nombreuses que le débat s'est tenu à l'issue d'une journée marquée par une série d'échanges de lettres au niveau gouvernemental le plus haut et qui peuvent se résumer comme suit: proposition de W. Brandt pour un « armistice » sur la querelle monétaire, acceptation de M. Kiesinger, à condition que la parité du DM ne varie pas et que la trêve soit fixée à six mois; refus de K. Schiller, ministre fédéral (socialiste) de l'Economie, de prolonger encore jusqu'à lundi la fermeture des bourses des devises et qui réclame l'étude de mesures de stabilités monétaires. Le chancelier et le ministre des Affaires étrangères, agissant en

chefs de partis, se rencontreront vendredi matin, en tête à tête pour tenter de s'entendre, mais ils ont déjà expliqué leurs points de vue devant les caméras de télévision.

Le chancelier s'est nettement prononcé en faveur d'un armistice qu'il juge être la meilleure solution pour barrer la route à la spéculation et il a exprimé son espoir d'aboutir à un accord avec éventuellement « d'autres mesures qu'il ne pouvait révéler ». M. Kiesinger a mentionné qu'il avait examiné la solution de la fermeture provisoire du marché des bourses de devises avec le président de la Bundesbank, il y a trois semaines, lors de la visite à Bonn de M. Pompidou.

W. Brandt a souligné que le SPD jugeait indispensable que des mesures de stabilisation de la monnaie complètent la trêve tout en jugeant que cette dernière ne devrait pas être limitée dans le temps avec précision afin de ne pas faire la part trop belle aux spéculateurs.

M. Scheel a émis un avis analogue, estimant qu'un délai précis permettrait aux spéculateurs de réaliser de « sérieuses économies ». Le chef du

FDP a également émis des doutes sur l'efficacité de cette solution nouvelle en matière de politique monétaire, employant même le mot de « naïveté ».

Quant à M. Strauss, il a expliqué comme suit les deux principes qu'il entend observer: la réévaluation n'est pas un instrument d'action sur la conjoncture car elle handicaperait le commerce extérieur allemand. Il convient ensuite de mettre en ordre la balance des paiements du pays.

Après avoir remarqué que des progrès vers un système monétaire européen dépassant le cadre des « six » permettraient de mieux maîtriser des situations analogues, les quatre interlocuteurs ont répondu avec prudence aux questions posées sur leur comportement après le scrutin législatif qui aura lieu dans quarante-huit heures.

Alors que MM. Brandt et Scheel, auxquels certains prêtent l'intention de former une coalition SPD-FDP, ont évoqué l'usure de la CDU-CSU et la possibilité d'une relève à la tête du pays, M. Kiesinger a souligné qu'il était absolument « ouvert » à tout projet de coalition, soit avec le SPD, soit avec le FDP.



Elections en RFA

L'ÉLAN SOCIALISTE

Partageant depuis quatre ans les responsabilités du pouvoir, le Parti socialiste — démocratique allemand (SPD) ne tait pas ses intentions d'assumer une part encore plus grande des responsabilités politiques, de diriger lui-même le gouvernement. Il revendique donc, pour son leader Willy Brandt, le poste de chancelier fédéral.

Ses ambitions ont-elles des chances? Incontestablement la SPD a le vent en poupe. Ce souffle nouveau sera-t-il assez puissant pour provoquer un véritable renversement de la situation. Un pronostic serait périlleux, car — et les tout derniers sondages d'opinion le prouvent — il reste encore, à quelques jours des élections, près de 20% des citoyens qui ne savent pas encore comment ils voteront. En cette fin de campagne, tous les efforts des partis se concentrent donc sur ce dernier cinquième de l'électorat qui, à lui seul, pourra faire pencher la balance.

Examinons, dans ce dernier article, les positions socialistes:

UNE IMPLANTATION SOLIDE

Fort de 750 000 membres, la SPD est le plus ancien des partis en lice. Fortement structuré, il peut compter sur l'appui d'une masse énorme de militants disciplinés, encadrés par un appareil efficace.

Son idéologie actuelle est la résultante de plusieurs courants doctrinaux. Sur un solide fond marxiste se sont greffées diverses tentatives de synthèse en vue de la mise à jour des théories classiques. Ainsi, le parti entend s'intégrer au monde actuel pour être en mesure de l'influencer selon ses aspirations.

L'Allemagne est simultanément bénéficiaire et victime d'une expansion économique extraordinaire. Bénéficiaire, car le niveau de vie a atteint un degré jamais connu, même pas espéré, sous les régimes précédents. Victime, car la prospérité entraîne son cortège d'inconvénients, de contradictions, de gaspillages. Le peuple devient mou, l'intérêt pour la vie publique recule, l'individualisme et l'égoïsme prennent le premier rang.

A quoi s'ajoutent les mutations sociales, le passage intensif des secteurs primaire et secondaire vers le tertiaire. Consciente de ces phénomènes, la SPD s'efforce, depuis 15 ans, de déborder de sa condition de parti de classe pour devenir parti populaire.

Cette opération a débouché sur une certaine réussite. Aujourd'hui, la sociale-démocratie allemande s'étend à toutes les couches de la population, salariés indépendants, cadres et universitaires.

LES RÉALISATIONS

Rendant compte aux électeurs de son action durant la législature, la SPD a mis l'accent sur son rôle dans deux secteurs: l'économie et la politique extérieure.

L'arrivée au gouvernement du professeur Schiller, ministre des affaires économiques, a été le point de départ d'une nouvelle période d'expansion faisant suite à la récession des années 1964-1965. Avec pertinence, les socialistes montrent ainsi qu'ils accèdent au pouvoir en extrême pour empêcher une catastrophe nationale, que Karl Schiller a réussi de sortir l'économie allemande du marais où elle s'enlisait. On ne manque pas de rappeler l'idée directrice du ministre de l'économie: « Concurrence autant que possible, planification autant que nécessaire. » Concernant la politique étrangère, la SPD insiste sur l'action de Willy Brandt, sur son rôle dans l'intensification des rapports avec l'Est et sur la place prépondérante où il éleva la RFA dans le concert politique mondial.

L'action du parti en politique internationale se prévaut encore des efforts en faveur de l'aide au tiers monde, de sa prise de position en faveur de l'adhésion au Traité de non-prolifération des armes atomiques et de son ouverture vers l'Europe, notamment par son soutien de la candidature britannique au Marché commun.

ET L'AVENIR ?

Reste à savoir comment les socialistes présentent leur action future, leur programme aux électeurs. Jusqu'en 1965, ceci lui était facilité par le rôle oppositionnel qu'il assumait. Ayant, depuis lors, partagé la responsabilité gouvernementale, l'exercice devient plus difficile, car en adoptant des positions par trop divergentes de celles qui furent défendues par les partenaires de la grande coalition avec la démocratie-chrétienne, la SPD se livre forcément à son autocritique. Ceci est par ailleurs aussi valable pour la CDU. On ne collabore pas impunément!

C'est pourquoi le programme socialiste insiste avant tout sur la prolon-

gation, sur l'accentuation de la politique des ministres du parti. Cette action ne sera plus limitée par les éléments conservateurs de la CDU, elle va prendre « un profil » nouveau et plus dynamique.

Dans cette perspective générale, la SPD précise son programme: politique économique centrée sur le plein emploi et la croissance. Concentration industrielle? Pourquoi pas, pourvu que la formation de monopoles ne puisse pas mettre en échec les lois de la libre concurrence. Dans cette optique, il importe donc de maintenir également une industrie moyenne et l'artisanat.

D'autre part, le programme socialiste préconise la généralisation de la cogestion et de la participation des salariés. Non seulement au niveau de l'entreprise, mais aussi verticalement, dans l'ensemble de la profession. Enfin il est question d'une politique active des revenus, afin d'augmenter le pouvoir d'achat des masses.

Politique étrangère: continuation du dialogue avec l'Est, reconnaissance des frontières européennes actuelles, plus grands efforts en faveur du désarmement. Dans le cadre européen, les buts fixés concourent à une plus effective collaboration de tous les pays, sur les plans de l'économie, des échanges culturels et du rapprochement des peuples. Le programme du SPD prend position à l'égard de tous les grands problèmes nationaux. La place nous manque pour en faire la complète description. Un point encore mérite pourtant d'être souligné: la politique universitaire. Un changement des structures de l'Université s'impose. Le potentiel de recherche des hautes écoles doit être utilisé en plein, la relation entre la recherche et l'enseignement devra devenir plus fructueuse. Dans ce cadre nouveau, les professeurs, les cadres intermédiaires devront être dotés de droits égaux et participer, en tant que corps, à la détermination de la politique générale et du devenir de l'Université.

Ainsi se termine cette présentation sommaire du Parti socialiste-démocratique et de son programme électoral. Que nos lecteurs considèrent ces lignes comme un simple reportage, inspiré par des sentiments amicaux si l'on veut, mais non pas comme un article d'importation à l'usage du PSS.

JEAN RIESEN.

Conversations Rogers-Manescu

Cette semaine à New York se sont rencontrés — pour consultation réciproque — le ministre roumain des Affaires étrangères, M. Manescu, et son collègue américain Rogers (à droite).

